

Appels frauduleux et arnaques

Algérie Poste met en garde les souscripteurs AADL 3

P05

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Le journal du citoyen 25ème année

N°7372 - LUNDI 29 DECEMBRE 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Sécurité juridique
et développement économique

La loi sur l'investissement instaure un climat stable et incitatif

P04

Mégaprojet ferroviaire de la ligne minière ouest

Levier fondamental pour l'économie nationale



Lire en page 03

P07

ORAN

Réunion de l'Exécutif de la wilaya

Plusieurs dossiers examinés et des instructions

Quand le comité de quartier redonne vie au lien social

L'exemple marquant de la cité «Bel Air»

Année 2025

Avancée considérable vers une sécurité hydrique durable pour l'ouest du pays



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...
Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41
Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Autoroute Est-Ouest

Relance des projets de raccordement de plusieurs ports



Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui a fait état, jeudi, de la relance des projets de raccordement de plusieurs ports à l'autoroute Est-Ouest afin de fluidifier le transport des personnes et des marchandises et d'alléger la pression sur les villes côtières. Lors d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, présidée par le président du Conseil, Azouz Nasri, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali et de membres du gouvernement, M. Djellaoui a expliqué que

les démarches administratives nécessaires ont été engagées pour la relance des projets routiers visant à raccorder plusieurs ports à l'autoroute Est-Ouest, après des années d'interruption des travaux, notamment les ports de Ténès et de Skikda. Quant à la route reliant le port de Ténès et l'autoroute Est-Ouest, qui s'étend sur 54 km, le ministre a souligné que le projet est devisé en deux tronçons, le premier reliant Bouzeghaia à l'autoroute Est-Ouest au niveau d'Oued Sly, sur une distance de 22km, tandis que le second relie le port de Ténès à Bouzeghaia sur 32 km.

RND

«L'Algérie est un État fort, indépendant et attaché au bon voisinage»

L'amendement de loi criminalisant le colonialisme français en Algérie, récemment adopté par les députés à l'Assemblée populaire nationale, illustre, selon le secrétaire général du Rassemblement National Démocratique (RND), Monder Bouden, la force de l'État algérien et son attachement à la souveraineté, au bon voisinage et à l'égalité dans les relations internationales. S'exprimant, samedi, lors d'une rencontre avec les militants et cadres du parti dans la wilaya de

Khenchla, Bouden a salué le vote des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), estimant que cette démarche «s'inscrit dans le cadre d'une Algérie qui refuse toute forme de chantage et entend se positionner en partenaire respecté des grandes puissances». Il a ajouté: «Nous sommes unis derrière le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans ses efforts visant à faire de l'Algérie un État fort, indépendant et garant du bon voisinage et de la réciprocité dans ses relations».

Union nationale pour le développement (UND)

Le parti tient sa 10ème session ordinaire

L'Union nationale pour le développement (UND) a tenu, samedi à Alger, la 10ème session ordinaire de son Conseil national, sous la supervision du président du parti, M. Mahfoud Ghraba. Dans son allocution à l'ouverture des travaux de cette session, M. Ghraba a affirmé que cette rencontre "constitue une opportunité pour arrêter les préparatifs liés aux prochaines échéances législatives et locales", annonçant "la volonté de son parti d'y prendre part". A ce propos, il a appelé les cadres et les militants du parti, à travers l'ensemble des wilayas, à "s'organiser et à resserrer les rangs en vue de finaliser la struc-

turation du parti et d'accueillir les militants souhaitant se porter candidats, sans exclusive, notamment à cette étape charnière", soulignant l'engagement de son parti à "assurer une bonne préparation de ces rendez-vous à travers le rapprochement avec les citoyens et la prise en charge de leurs préoccupations". Les travaux de la session ordinaire ont été marqués par l'installation des commissions des candidatures, des relations extérieures et de la discipline, ainsi que par l'intervention de plusieurs militants du parti, en vue d'élaborer un plan d'action dédié aux principales échéances politiques à venir.

Dans le cadre des activités de l'université d'hiver

Chaib reçoit des étudiants de la diaspora



Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a reçu, samedi, un groupe d'étudiants algériens de la communauté nationale établie à l'étranger, dans le cadre des activités de l'université d'hiver organisée à leur profit, en étroite collaboration avec plusieurs secteurs ministériels, institutions et organismes nationaux, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. L'organisation de cet événement, le premier du genre, avec la participation de 52 étudiants venus de

plus de 20 pays de différentes régions du monde, "témoigne de l'intérêt que porte l'Algérie à la composante étudiante de nos compatriotes de la diaspora et à la nouvelle génération de notre communauté en général, dans le cadre des efforts visant à renforcer leur attachement à la mère patrie, en leur permettant de découvrir les grandes transformations que connaît l'Algérie ainsi que les atouts économiques, scientifiques, culturels et touristiques qu'elle recèle, sans oublier les politiques publiques qui leur sont destinées, tout en créant un espace de réseautage et d'échange d'expertises et de savoir-faire".

Commerce

Nécessité d'orienter la transformation numérique au service des commerçants

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdellatif, a insisté, jeudi à Alger, sur la nécessité d'orienter la transformation numérique au service des commerçants et artisans, notamment en tirant profit des opportunités offertes par le commerce électronique pour élargir la base des opérateurs dans différents domaines. La ministre s'exprimait lors des travaux de

la première session ordinaire du Conseil national de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), placée sous le thème «Le commerce électronique, enjeu de l'économie numérique», présidée par le secrétaire général de l'Union, Issam Bedrissi, en présence de cadres et de représentants de plusieurs secteurs ministériels ainsi que de membres des deux chambres du Parlement.

Proposition de loi criminalisant la colonisation française

«Une nécessité pour préserver la mémoire nationale»

Le secrétaire général par intérim de l'Alliance nationale républicaine, Hamza Latreche, a souligné, samedi à Tiaret, que la proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie, adoptée par les députés de l'Assemblée populaire nationale, constitue une nécessité impérieuse pour préserver la mémoire nationale et consacrer la justice historique. Dans une intervention, lors d'une conférence qu'il a animée à l'occasion de l'installation du président du bureau de wilaya du parti, il a souligné: "nous partageons les mêmes visions que les députés de l'Assemblée populaire natio-

nale, et le vote en faveur de la proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie représente une nécessité urgente et une étape charnière pour la préservation de la mémoire nationale et la consécration de la justice historique, d'autant plus que les crimes de la colonisation sont documentés, avérés et connus aux yeux du monde entier". Il a rappelé, à ce propos, les crimes coloniaux marqués par les massacres collectifs, la torture, l'exil, le pillage des richesses, ainsi que les tentatives d'effacement de l'identité culturelle et linguistique du peuple algérien.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN **D'ALGERIE**EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA**Direction - Rédaction - Administration**
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed**Directeur de la Publication**
Abdellah BOUHALI**Directeur Technique**
Benyoucef Mohamed**Conception PAO**
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80
Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz**ANEP ORAN**agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dzSiteweb: **www.lecarrefourdalgerie.dz**
E-mail: lecarfourdor@anep.com.dz**Tous les manuscrits et les photos remis**
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Mégaprojet ferroviaire de la ligne minière ouest Levier fondamental pour l'économie nationale

Par B.Habib

Développer l'industrie sidérurgique et minière en Algérie est le principal cheval de bataille du Président de la République pour les prochaines décennies. Comment? Et pourquoi un objectif aussi stratégique? Construire le plus grand et le plus long réseau national de chemins de fer pour le transport de minerai de fer entre dans cette stratégie algérienne pour booster l'économie par les dividendes hors pétrolières. En effet, l'un des projets structurants grandioses qui ont marqué l'année 2025, n'est autre que la «méga-ligne» ferroviaire minière ouest reliant Béchar, Beni Abbès, Tindouf et Gara Djebilet sur près de 950 km. Un projet titanesque qui constitue l'un des chantiers les plus importants et un levier fondamental pour l'industrie et l'économie. Le Président de la République, qui a posé la première pierre de ce projet qui compte des plus grands de l'histoire des chemins de fer en Algérie, a saisi parfaitement les enjeux stratégiques de la réalisation d'un équipement ferroviaire aussi lourd et décisif à la fois pour l'économie nationale. De même que la réception du projet de cette nouvelle ligne ferroviaire est prévue courant janvier prochain. Le Président avait, rappelons-le, procédé, en novembre 2023, au lancement des travaux de ce projet qui représente un acquis majeur pour le développement économique et social des wilayas du sud-ouest du pays, selon des spécialistes en économie. Une nouvelle ligne ferroviaire donc qui désengorgera le flux du trafic de marchandises qui connaît un effervescence et une embellie due principalement à la richesse et à la diversité des gisements et des sources de revenus hors pétroliers dont l'exploitation des minerais qui enregistrent une certaine florescence en Algérie, ces dernières années. Ce qui permettra d'étendre le réseau national, moderniser l'industrie minière et assurer la connexion de la zone minière de Gara Djebilet et d'autres wilayas notamment Béchar et Beni-Abbès, aux pôles industriels et portuaires du nord-ouest du pays, sur une distance globale d'environ 2.000 km. Elle jouera,

par ailleurs, un rôle déterminant dans le développement de l'industrie sidérurgique du pays, ont-ils expliqué, ajoutant que sa mise en service facilitera l'accès aux ressources minières de la région sud-ouest du pays, renforcera les capacités de l'industrie sidérurgique et contribuera, de manière significative, à la création de nouveaux emplois. Réalisé en trois sections et accompagné par l'entreprise chinoise CRCC, le projet, réalisé par des entités publiques nationales reconnues, revêt une symbolique importante, en ce sens qu'il va, pour la première fois, reconfigurer la carte commerciale et économique des chemins de fer algériens. Le lancement de l'exploitation du minerai de fer de Gara Djebilet étant annoncé pour le 1er trimestre 2026, il s'agit avant tout d'un événement qui consacrera la souveraineté nationale et la pérennité de la diversification des ressources de l'économie nationale, avait affirmé auparavant le Président de la République. Pour le directeur du laboratoire d'études économiques et de développement local du sud-ouest de l'Université de Béchar, Abdessamad Boudi, les retombées de ce projet se feront sentir durablement, tant dans l'exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet que dans le développement du transport ferroviaire. L'exploitation de ce gisement, désormais rendue possible, représente un projet structurant susceptible de façonner l'avenir industriel et minier de la région et du pays. Ce mégaprojet s'inscrit également dans une démarche visant à concilier l'exploitation des ressources naturelles de cette région avec les exigences du développement durable et contribuera à la diversification de l'économie nationale et à la réduction de la dépendance aux hydrocarbures, a-t-il expliqué. Pour sa part, l'économiste et enseignant à l'UTMB, Mebarek Benzair, a souligné que cette ligne ferroviaire contribuera à renforcer le réseau national de transport des minerais et redynamiser l'exploitation des ressources minières et les échanges intérieurs de marchandises et de voyageurs. Il a ajouté que ce projet a permis de désenclaver plusieurs zones, notamment la commune frontalière de Tabelbala, située à

424 km au sud du chef-lieu de Beni Abbès. Son intégration au réseau national devrait transformer durablement l'équilibre économique et social régional notamment grâce à la création prévue d'unités de traitement et de transformation du fer le long du tracé traversant les wilayas de Bechar, Beni Abbès, Tindouf, Nâama et au-delà, celles du nord-ouest du pays. Dans ce cadre, l'Agence nationale d'étude et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) a assuré un suivi quotidien de ce projet, dès le lancement des travaux, confiés à des groupements d'entreprises publiques, en collaboration, sur certains tronçons, avec un partenaire chinois, à savoir le groupe China Railway Construction Corporation Limited (CRCC), a indiqué le directeur central de la communication de cette agence, Abdelkader Mazar, ajoutant que les chantiers de ce mégaprojet, ayant engendré la création de plus de 8.000 emplois (cadres et agents de maîtrise), ont fait l'objet d'un suivi rigoureux et quotidien assuré par la Direction générale, les experts et les cadres techniques de cette même Agence. Selon M. Mazar, "ce suivi a été assuré dans le but exclusif de respecter les délais de réalisation et garantir une mise en œuvre conforme aux standards nationaux et internationaux, que ce soit pour les infrastructures techniques ou les divers ouvrages d'art au nombre de 1.431 ouvrages dont 45 ponts ferroviaires, 48 ponts routiers et 1.338 autres ouvrages hydrauliques et ce, tout au long de son tracé, traversant des zones sahariennes des wilayas de Bechar, Beni-Abbès, Tindouf et Gara Djebilet". A noter que les 45 viaducs ferroviaires s'étendent sur une longueur totale de 20 kilomètres, selon le directeur de ce projet, Abdechafii Benrabi. Ces ouvrages d'art, érigés pour traverser les cours d'eau et oueds de la région, comprennent notamment le pont ferroviaire réalisé sur l'oued Daoura (wilaya de Tindouf), long de 4,1 km, qui est désormais le plus long pont ferroviaire d'Algérie et d'Afrique, sachant que ces ouvrages ont été réalisés entre juillet 2024 et novembre 2025, a expliqué le même responsable de l'ANESRIF, maître de l'ouvrage.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Des pluies de bon augure pour 2026

La plupart des Algériens possède cette bonne foi, selon laquelle la saison agricole 2026 serait une période particulièrement, pluvieuse et ce, suite aux dernières précipitations torrentielles ayant tout juste failli devenir diluviennes. Ça fait longtemps que nous n'avons vu des précipitations tombant durant toute une semaine, presque sans arrêt. La vitalité de la pluie pour nous, c'est qu'elle est directement liée à la réussite de l'année agricole... Alors que cette dernière est à son tour profondément liée à la bouffance : donc à la survie des gens. Ainsi, tout amenuisement dans la pluviométrie aura son impact très important et direct sur la situation de l'économie nationale. Et voilà, un destin géographique avait fait de l'Algérie, un vaste pays mais excessivement dépendant du niveau de précipitations annuelles. Nous n'avons pas de fleuves dont les sources existent dans des pays abondamment neigeux. Si la pluie accusait un retard de deux ou trois mois, les affreuses scènes de l'aridité et de la désolation apparaîtraient, même dans les régions les plus verdoyantes du nord du pays. C'est ainsi que l'on a opté pour des solutions technologiques, comme le dessalement des eaux de mer et l'épuration des eaux usées. C'est tout ce qui est à notre disposition comme solution salvatrice, face aux longues périodes de sécheresse. Si les choses allaient continuer à ce rythme, sans qu'il y ait une autre période de sécheresse, d'ici fin juin, l'année agricole serait pratiquement sauvée, avec une moyenne pluviométrique nationale de 600 mm. Maintenant, et avec ces bons augures, la balle est dans le camp des fellahs et des dirigeants des secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique, en vue d'exploiter ces avantageuses averse à bon escient. Cela sera une occasion pour évoquer, un peu, le secteur de l'agriculture surtout où la magouille fait des saccages. C'est un secteur qui aurait besoin de «purges». Il devrait être mis sous contrôle en imposant des lois drastiques... notamment, concernant «le business» des terres agricoles et des fermes. «La terre est pour celui qui la travaille», disait un adage ancien. Depuis le commencement de l'ère dite de libéralisme économique et la fin des systèmes socialistes, avec leurs domaines autogérés, leurs propriétés privées limitées, leurs coopératives agricoles, nos sommes entrés de plain-pied dans une période cruciale où des «trabendistes» n'ont rien à faire que de s'exceller dans le créneau des ventes et achats des terres. Nous tenons à rendre hommage aux vrais fellahs – fidèles à leurs relations ancestrales avec la terre- qui grâce à leur abnégation, le secteur agricole tient, plus au moins, bon....

Criminalisation des crimes coloniaux français

«La loi définit pour la première fois les crimes perpétrés durant plus de 130 ans»

La journée de mercredi dernier marque une date majeure dans l'histoire politique et mémorielle de l'Algérie avec le vote de la loi criminalisant les crimes coloniaux français à l'Assemblée populaire nationale (APN). Qualifiée de «première africaine» par Abdelkader Soufi, expert en politique internationale, cette loi vise, selon ses propos, «à établir un cadre juridique clair pour qualifier, reconnaître et condamner les crimes commis par la puissance coloniale française en Algérie entre 1830 et 1962». Ainsi, le convive de l'émission «L'invité du jour» de la chaîne 3 de la Radio algérienne, affirme que «cette loi, structurée en cinq chapitres, définit pour la première fois de manière exhaustive les crimes perpétrés durant plus de 130 ans de colonisation», ajoutant qu'elle

établit un cadre juridique précis pour des actes commis de 1830 jusqu'à 1962, ce qui constitue une avancée historique», expliquant que la nouveauté essentielle réside dans «la classification détaillée des crimes, incluant désormais des faits longtemps marginalisés ou passés sous silence». Parmi ces crimes figurent, selon lui, «la torture», «les exécutions sommaires», «les massacres de masse», «les enfumades», mais aussi «les kidnappings» et «les viols, des pratiques rarement reconnues dans les textes officiels auparavant». «Cette loi définit tous les types de crimes qui ont été commis et recensés, et leur donne enfin une qualification juridique claire», souligne Abdelkader Soufi, soulignant que «ces actes sont désormais reconnus comme des crimes contre l'humanité, voire comme un génocide, ce qui, selon lui, honore le travail des rédacteurs du texte et celui du Parlement algérien». L'expert estime que cette initiative marque la fin d'une longue période de retenue diplomatique de la part de l'Algérie. «L'Algérie a longtemps été cordiale dans sa relation avec la France, mais le retour n'a jamais été à la hauteur», affirme-t-il. Il rappelle que, depuis 1962, la majorité des accords conclus ont davantage servi les intérêts français que ceux de l'Algérie. Pour lui, «l'adoption de cette loi intervient dans un contexte charnière où il devenait nécessaire de faire évoluer la position officielle de l'État algérien». Un autre volet central du texte concerne l'interdiction de la glorification de la colonisation française. Ce point est considéré par Abdelkader Soufi comme fondamental. «Il n'y a rien à glorifier dans une occu-

pation qui a commis des massacres, torturé des Algériens et pillé les richesses du pays pendant plus de 130 ans», insiste-t-il, estimant que la loi introduit ainsi des dispositions pénales visant toute tentative «de justification» ou «d'exaltation» du colonialisme, notamment dans les discours publics ou médiatiques. Cette mesure vise particulièrement les discours nostalgiques de «l'Algérie française», encore présents dans certains cercles politiques et médiatiques. «Parler des prétendus bienfaits du colonialisme, c'est ignorer qu'il s'est construit sur les corps et le sang des Algériens et des Africains», déclare M. Soufi, rappelant que les infrastructures souvent mises en avant ont été édifiées par une main-d'œuvre exploitée et dans un contexte de violence systémique.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Stockage céréaliier, l'autre défi !

Face aux incertitudes des marchés mondiaux et aux chocs climatiques de plus en plus fréquents, l'Algérie mise résolument sur le renforcement de ses capacités de stockage de céréales comme pilier central de sa sécurité alimentaire. Portée par l'OAIC, cette stratégie s'appuie sur un vaste programme de construction de silos et de centres de proximité, destiné à rompre avec la gestion dans l'urgence et à inscrire l'approvisionnement national dans une logique d'anticipation. Seize silos de grande capacité dont la livraison est attendue avant la fin du premier semestre 2026, viennent compléter un réseau en expansion à travers l'ensemble du territoire. À terme, l'objectif affiché par les pouvoirs publics est clair: atteindre une capacité de stockage couvrant environ neuf mois de consommation nationale, soit près de neuf millions de tonnes. Une orientation que le professeur Brahim Mouhouche, spécialiste en sécurité alimentaire et hydrique, qualifie de «choix stratégique». «Le stockage permet de transformer une dépendance subie en dépendance maîtrisée. Un pays qui stocke, peut acheter au bon moment, lorsque les prix sont favorables et éviter les achats précipités», explique-t-il à la radio. Dans un contexte de forte volatilité des cours internationaux, cette marge de manœuvre constitue un levier décisif pour préserver la stabilité du marché intérieur. La stratégie repose sur une architecture mixte, combinant silos centraux et centres de proximité, afin de rapprocher les infrastructures des zones de production. Un dispositif qui vise à réduire les pertes post-récoltes, fluidifier la collecte et encourager les agriculteurs à livrer leur production. «Les silos de proximité sont déterminants pour stabiliser la filière. Ils soutiennent la production nationale, tout en s'inscrivant dans une vision globale de sécurité alimentaire», souligne Brahim Mouhouche. Parallèlement, l'Algérie poursuit une politique d'importation ajustée, notamment pour le blé tendre, afin de combler les déficits structurels. Récemment, l'OAIC a lancé un nouvel appel d'offres pour l'importation de blé dur, illustrant une gestion progressive et planifiée des approvisionnements. «Même lorsque la production progresse, le stockage et l'importation restent complémentaires», rappelle l'expert, insistant sur l'importance de l'anticipation. En consolidant ses infrastructures de stockage, l'Algérie renforce ainsi un maillon essentiel de sa souveraineté alimentaire, en s'appuyant sur la planification, la résilience et une vision de long terme.

Normes et certification

Des prérequis pour l'export du produit algérien

La normalisation, la certification et la digitalisation des échanges constituent des prérequis incontournables pour permettre aux entreprises algériennes d'accéder durablement aux marchés internationaux, ont estimé jeudi à Alger des experts participant à un panel sur la montée en gamme du "Made in Algeria". Organisée en marge de la Foire de la production algérienne (FPA 2025), la rencontre, intitulée "Certification et logistique moderne pour exporter", a réuni des responsables institutionnels et des spécialistes du commerce extérieur. Intervenant lors des débats, le directeur de la formation et du conseil à l'Institut algérien de normalisation (IANOR), Saleh Dadi Ouamar, a indiqué que la transformation numérique est désormais au cœur des échanges internationaux, affirmant que "le marché mondial est devenu essentiellement virtuel". Selon lui, l'entreprise exportatrice doit intégrer les outils numériques, l'intelligence artificielle et les normes internationales afin de renforcer sa compétitivité et d'améliorer son positionnement sur les marchés extérieurs. M. Ouamar a estimé que l'accès aux marchés internationaux suppose des investissements ciblés, une préparation structurée et l'ancrage d'"une véritable culture de l'export", reposant notamment sur la conformité aux standards internationaux et la numérisation des processus internes. Evoquant les difficultés rencontrées par les entreprises des pays émergents, il a relevé que les exigences imposées par les marchés développés demeurent "élevées", en particulier sur le plan technique et normatif. "La normalisation n'est plus une option, mais un passage obligé pour toute stratégie d'exportation", a-t-il affirmé, appelant les opérateurs économiques à s'y engager pleinement. Dans le même esprit, l'expert Abderrahmane Benyamina a estimé que la mise à niveau normative constitue le socle de toute présence durable à l'international, qualifiant la normalisation de "véritable passeport" du produit algérien vers les marchés étrangers. Il a souligné que les normes en vigueur dans les pays développés ne doivent pas être perçues comme une contrainte, mais comme un cadre de référence permettant d'améliorer la structuration et la valorisation des produits stratégiques nationaux.

Foire de la production algérienne

Clôture à Alger de la 33ème édition, forte affluence de visiteurs

Les activités de la 33ème édition de la Foire de la production algérienne (FPA), organisée au Palais des expositions (Pins maritimes - Alger), ont pris fin samedi, un événement qui, pendant dix jours, a enregistré une forte affluence de visiteurs, notamment lors de la dernière journée, avec une participation record d'exposants issus des secteurs public et privé. Organisé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, cet événement a constitué, comme chaque année, un rendez-vous économique et commercial national de premier plan, réunissant plus de 781 entreprises industrielles et de services, ainsi que des dizaines d'opérateurs économiques dans divers secteurs.

Placée sous le slogan "L'Algérie construit son avenir", cette édition a été inaugurée officiellement par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a également procédé à l'ouverture d'un nouveau pavillon d'exposition au Palais des expositions, baptisé "Pavillon Palestine", avant de suivre des exposés sur la répartition du tissu économique et les performances des opérateurs dans le secteur des biens et services produits localement, en présence de plusieurs membres du Gouvernement, de responsables d'entreprises et d'organisations économiques. En sillonnant les différents stands, le président de la République a salué les progrès significatifs réalisés par les entreprises industrielles nationales dans divers secteurs, réitérant l'engagement de l'Etat à continuer d'apporter le soutien nécessaire aux producteurs, notamment les jeunes innovants. Le président de la République a, en outre mis en exergue les progrès accomplis par les industries militaires nationales, devenues une "locomotive" incarnant une production algérienne authentique, tout en saluant leur accompagnement des

grands projets stratégiques du pays. Dans même, le président de la République a exhorté les opérateurs du secteur de l'industrie pharmaceutique à œuvrer pour que l'Algérie devienne le principal fournisseur de vaccins en Afrique, exprimant sa fierté, partagée par tous les Algériens, quant aux réalisations et au leadership de l'Algérie en Afrique et au-delà dans le domaine de la fabrication de médicaments. La FPA, qui a connu une présence qualitative des représentants des secteurs industriels, des services et des technologies, a constitué un espace d'exposition des produits nationaux dans divers domaines: industries agroalimentaires, militaires, chimiques et pétrochimiques, électriques et électroniques, mécaniques, en sus des start-up et des artisans. De nombreux stands ont également proposé la vente de produits à travers des offres promotionnelles spéciales, attirant un grand nombre de visiteurs, en particulier des familles, à l'occasion des vacances d'hiver. Plusieurs conférences et rencontres débat ont

été organisées sur la compétitivité industrielle, l'innovation, et les perspectives d'exportation du produit national, avec la participation d'experts nationaux et étrangers, en tant que plateforme de dialogue économique et d'échange de connaissances. Cette manifestation visait à contribuer à l'ancrage d'une culture de consommation locale et à promouvoir le label "Made in Algeria" comme référence de qualité et d'excellence, ce qui a été mis en évidence par la large participation des acteurs économiques, des visiteurs et des exposants, qui ont exprimé leur confiance dans le rôle de la foire pour renforcer la présence de la production nationale à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Ce rendez-vous a également été l'occasion de faire connaître les capacités des entreprises algériennes, de communiquer directement avec les clients et consommateurs, et d'ouvrir des perspectives de partenariats susceptibles de contribuer à stimuler le développement économique et à améliorer la compétitivité des produits nationaux.

Sécurité juridique et développement économique

La loi sur l'investissement instaure un climat stable et incitatif

Des participants au séminaire sur la sécurité juridique et son impact sur le développement économique ont souligné, samedi à Alger, que la loi sur l'investissement 22-18 constituait un pilier essentiel pour l'instauration d'un climat d'investissement sûr et stable, comme en témoignent les projets croissants qui traduisent la confiance des investisseurs nationaux et étrangers dans le marché local, et mettant en évidence l'impact de la stabilité juridique sur la stimulation de l'investissement. Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), M. Omar Rekkache, a indiqué dans une déclaration à l'APS que l'engagement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait permis, pour la première fois, la promulgation d'une loi sur l'investissement accompagnée de l'ensemble de ses textes d'application en une seule fois, consacrant ainsi la stabilité de l'arsenal législatif, d'où l'intérêt international pour l'exploration des opportunités d'investissement disponibles, suite à la confiance grandissante dans le climat d'investissement national. Selon lui, la stabilité du cadre juridique constitue un "facteur déterminant" dans l'amélioration du climat des affaires, offrant aux investisseurs une vision claire et prévisible leur permettant de lancer leurs projets en toute confiance avec une planification à moyen et long termes, ce qui se répercute positivement sur la cadence de réalisation des projets d'investissement locaux ou étrangers. De son côté, le directeur du guichet unique des grands projets et des investissements étrangers au sein de l'Agence, Mohamed Abdelaziz Amied, a affirmé que la loi algérienne sur l'in-

vestissement s'inscrit dans le cadre de l'orientation du pays vers la construction d'une économie diversifiée et créatrice de richesse, ce qui a permis de consacrer la sécurité juridique et de rassurer les investisseurs, en raison de la stabilité du dispositif législatif national. Cela se manifeste notamment à travers les dispositions de cette loi, en particulier la consécration du principe de liberté, qui garantit à tout investisseur la liberté de choisir son domaine d'investissement, ainsi que le principe d'égalité assurant un traitement identique aux investisseurs nationaux et étrangers, en leur accordant les mêmes avantages et opportunités. La sécurité juridique désigne un principe visant à garantir la stabilité, la clarté et la prévisibilité des règles juridiques, permettant aux individus et aux entreprises de connaître préalablement leurs droits et obligations, comme cela é été expliqué lors des travaux du séminaire, organisé en présence de plus de 1500 participants, parmi lesquels des cadres, spécialistes et professionnels du droit et de l'économie. Pour sa part, la PDG de la Compagnie industrielle des transports algériens "CITAL" spécialisée dans l'assemblage et maintenance des tramways, Mme Wahida Chaab, a indiqué que la loi sur l'investissement consacre des garanties essentielles encourageant les investisseurs à entreprendre et à réaliser leurs projets en toute confiance. Dans son intervention, Mme Chaab a mis en avant le rôle de la jurisprudence comme pilier fondamental de la sécurité juridique, contribuant à réduire les litiges, à limiter le recours à l'arbitrage international et à renforcer la confiance dans la justice nationale.

Allocation chômage

Quel rôle pour l'ANEM ?

Par Nadira FOUDAD

L'ANEM est interpellée à plus de rigueur et d'implication dans le processus d'organisation équitable de l'allocation chômage pour éviter les disparités. Le Président Tebboune a instruit, lors du Conseil des ministres du 30 novembre dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, de faire en sorte que l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) accomplisse pleinement et sérieusement son rôle, afin qu'elle garantisse la transparence et la fluidité dans l'orientation des demandeurs d'emploi, la classification des personnes intégrées dans le marché du travail et leur distinction des chômeurs dans un fichier national actualisé, rappelant que le Conseil des ministres a décidé de porter l'allocation chômage de 15.000 DA à 18.000 DA. Néanmoins, le Président Tebboune a enjoint au ministre du Travail, Abdelhak Saihi, l'impérative révision de la condition relative au renouvellement du dossier de l'allocation chômage, tous les six mois. Le Conseil des ministres a fixé son versement pour une durée minimale d'une année renouvelable. L'ANEM est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placée sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Sa mission principale est l'organisation et la régulation du marché du travail, à travers l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, la prise en charge des demandeurs d'emploi, la mise en œuvre des dispositifs publics de promotion de l'emploi ainsi que la production de données et d'indicateurs contribuant à l'élaboration et à

l'évaluation des politiques publiques de l'emploi. Pour en savoir plus sur le rôle de cette Agence, nous avons joint le député Berriche, universitaire, fin analyste, expert et membre de la commission des Finances à l'APN pour en connaître son avis sur l'instruction du Président Tebboune par rapport au rôle de ladite Agence de l'emploi. Selon lui, certes, le Président a instruit le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, en vue de relancer et de renouveler le rôle de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), ainsi que de renforcer la gouvernance de son système de gestion, de manière à en faire un instrument efficace de la politique nationale de l'emploi. Cela s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle approche visant une organisation et une régulation plus rigoureuse du marché du travail, à travers la constitution et la mise à jour permanente d'une base de données nationale relative à la demande d'emploi et aux offres d'emploi, garantissant la transparence dans la diffusion des offres et leur satisfaction sur la base d'un ajustement précis des qualifications et des spécialités requises. Pour notre interlocuteur, le Président de la République a également insisté pour que l'Agence nationale de l'emploi assure la gestion de l'allocation chômage, veille à son orientation vers les bénéficiaires éligibles et fasse de la période de chômage et du versement de l'allocation, une phase de qualification et de préparation à l'intégration efficace dans le monde du travail. «Dans cette perspective, l'ANEM est appelée à devenir un levier central et opérationnel dans la mise en œuvre des politiques publiques de régulation, d'encadrement et d'orientation du marché du travail en Algé-

rie», renchérit le député. Toujours dans ce sillage par rapport au rôle de l'ANEM, le membre fondateur de l'UNEA et chercheur nous dresse un tableau sans complaisance du rôle de l'ANEM. En effet, pour Seifeddine Rezgui, les décisions prises lors du dernier Conseil des ministres concernant l'allocation chômage et la réforme de l'ANEM constituent un signal positif; elles demeurent toutefois incomplètes et nécessitent une mise en œuvre plus rigoureuse et structurée. L'augmentation de l'allocation chômage peut offrir un certain soutien social, mais elle doit s'accompagner d'une stratégie claire de création d'emplois durables plutôt que de rester une simple mesure compensatoire. De plus, les instructions relatives à la modernisation de l'ANEM et à la transparence de ses mécanismes sont essentielles. Cependant, leur impact ne sera réel que si elles s'inscrivent dans une réforme profonde incluant la numérisation efficace, clarification des critères de sélection, la réduction de la bureaucratie ainsi qu'un suivi concret des demandeurs d'emploi, dit-il. L'objectif doit être de passer d'une logique d'assistance à une logique d'insertion réelle, où l'allocation chômage devient un accompagnement temporaire intégré dans une politique active de l'emploi. Avec une volonté politique constante, poursuit notre interlocuteur, une transparence accrue et une gestion moderne, ces mesures peuvent réellement devenir un levier de confiance et d'efficacité au service des citoyens, conclut-il par rétorquer que l'instruction adressée par le Président de la République au ministre du Travail constitue, en réalité, un aveu explicite des défaillances structurelles de l'ANEM.

Institut national d'études de stratégie globale

Rencontre scientifique sur «la cohésion sociale et les guerres de conscience»

L'Institut national d'études de stratégie globale (INESG) a organisé, jeudi à Alger, une rencontre scientifique consacrée au thème "la cohésion sociale et les guerres de conscience", au cours de laquelle les participants ont souligné l'importance de l'attachement aux valeurs nationales et de la protection de la société afin de faire face aux défis liés à ce type de guerres qui ont évolué avec la rapidité du développement technologique dans le monde. Cette rencontre a été organisée en coordination avec le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), le Haut conseil islamique (HCI) et l'Académie algérienne des sciences et technologies (AAST), et ce, en présence de représentants de plusieurs départements ministériels, d'institutions et d'organismes nationaux, ainsi que d'universités et de centres de recherche. Présidant l'ouverture de la conférence, le Directeur général (DG) de l'INESG, M. Abdelaziz Medjahed, a indiqué que la rencontre visait à "concrétiser les idées sur le terrain afin de renforcer la cohésion sociale et de faire face à tous les défis liés aux guer-

res de conscience". De son côté, le président du CNESE, M. Mohamed Boukhari, a mis en garde contre "les manipulations des algorithmes à travers les réseaux sociaux", qui visent à "démoraliser, créer des crises, déstabiliser et tenter de couper les générations montantes de leur héritage historique". M. Boukhari a également salué l'approche proactive adoptée par l'Etat algérien, fondée sur "l'intégration de la sécurité cognitive, de la résilience sociale et de la vigilance médiatique, dans une vision globale plaçant le citoyen au cœur de l'équation", affirmant, dans le même contexte, que le renforcement de la conscience collective et de la cohésion sociale offrent "une véritable immunité à la société face à ces défis". Après avoir souligné que l'Algérie "dispose de tous les facteurs de puissance et est en mesure de faire face à ces défis avec efficacité et selon une vision nationale globale", il a réaffirmé l'engagement du CNESE à "assumer pleinement son rôle à travers l'accomplissement des missions constitutionnelles qui lui sont confiées, notamment en matière de promotion du dialogue social

et d'élaboration de rapports prospectifs pertinents". Pour sa part, le président du HCI, Mabrouk Zaid El Kheir, a insisté sur la nécessité de "mobiliser l'ensemble des énergies afin de consolider afin de resserrer les rangs et de définir les priorités pour la défense des constantes nationales et de la sécurité du pays". Le président de l'AAST, Mohamed Hichem Kara a, quant à lui, mis en avant "les dangers des guerres dormantes visant la conscience des peuples et la désintégration des pays", affirmant que l'Algérie "est en mesure de faire face à ces défis en poursuivant la sensibilisation et en mobilisant toutes les énergies". Lors de cette rencontre, plusieurs spécialistes et chercheurs ont abordé des thématiques liées notamment aux risques des technologies modernes sur la conscience de l'individu, aux tentatives de semer la discorde, aux guerres sectaires, ainsi qu'à la déformation de l'image des institutions et des symboles de la nation, appelant à renforcer l'immunité sociale et la citoyenneté dans tous les espaces, y compris les cyberspaces, afin de se prémunir contre les algorithmes de déstabilisation et de destruction".

Trafic de drogue

Un réseau en milieu urbain démantelé à Naâma

Les services de la Sûreté de la wilaya de Naâma ont mis fin, récemment, aux activités d'un réseau spécialisé dans le trafic de drogue en milieu urbain et saisi 2 kg et 260 grammes de kif traité, ainsi que de 436 capsules de substances psychotropes, a indiqué, samedi, un communiqué de la cellule de communication et des relations publiques de ce corps de sécurité. La même source a précisé que l'opération a été menée suite à l'exploitation d'informations parvenues à la brigade de la police judiciaire de la Sûreté de la daïra de Mecheria (wilaya de Naâma), faisant état de l'implication d'un groupe d'individus suspects dans la commercialisation de drogues en milieu urbain dans cette ville. Après l'élaboration d'un plan d'action rigoureux et la surveillance des déplacements des membres de ce réseau, deux individus ont été arrêtés alors qu'ils se trouvaient à bord de deux véhicules. La fouille a permis la saisie de 254 capsules de substances psychotropes de type pré-gabaline. Le communiqué ajoute que, sur autorisation du parquet territorialement compétent, la perquisition des domiciles des deux individus interpellés a permis la découverte d'une quantité de drogue estimée à 2 kg et 260 grammes de kif traité, ainsi que de 182 capsules de substances psychotropes et deux flacons de solution anesthésique.

Régularisation de la situation juridique concernant les détachements

L'appel aux membres des syndicats de l'Education vise à les protéger

Le ministère de l'Education nationale a affirmé, samedi dans un communiqué explicatif, que l'objectif de son appel aux membres des organisations syndicales à régulariser leur situation juridique concernant les détachements, était de les protéger et non de leur imposer des restrictions, soulignant que cette mesure ne portait pas atteinte au principe de l'exercice du droit syndical. Le ministère a indiqué qu'à la suite de la mesure prise par les directions de l'Education, consistant à inviter tous les membres des organisations syndicales, tant au niveau national qu'au niveau des wilayas, à régulariser leur situation juridique conformément à la loi 23-02 relative à l'exercice du droit syndical en matière de détachements, "certaines interprétations erronées et tentatives de désinformation de l'opinion publique sur la réalité du sujet ont été constatées". A cet égard, le ministère a précisé que la loi 23-02 du 25 avril 2023 "a régi la question du détachement de manière claire et explicite, notamment l'article 119, alinéa 3, qui stipule que le détachement entraîne la suspension de la relation de travail et que la rémunération du détaché est à la charge de l'organisation syndicale concernée". "Puisque les membres des organisations syndicales ne détiennent actuellement ni un détachement conformément à la loi, ni n'exercent leur activité initiale dans leurs établissements éducatifs en contrepartie de la rémunération qu'ils perçoivent du ministère", ce dernier les a invités à "régulariser leur situation juridique uniquement dans le but de les protéger étant donné qu'ils se trouvent dans une situation illégale) et non pour leur imposer des restrictions", selon le communiqué.

Appels frauduleux et arnaques

Algérie Poste met en garde les souscripteurs AADL 3

Dans le cadre du lancement du premier ordre de paiement du programme AADL 3, Algérie Poste a appelé les souscripteurs à payer la première tranche de leur dû vis-à-vis de l'agence avec la carte Edahabia classique, les rassurant que cette procédure est facile et sécurisée. Dans son message publié sur sa page Facebook officielle, Algérie Poste a indiqué, «vous n'avez pas encore payé les tranches AADL 3? Avec la carte Edahabia classique, le paiement est facile et sécurisé. Payez directement avec la carte depuis le site web d'AADL en toute tranquillité d'esprit». Algérie poste a précisé «qu'elle ne demandait pas de paiement par appels téléphoniques, invitant les souscripteurs à ne pas y répondre tout en mettant ainsi en garde contre les tentatives d'escroquerie et de fraude», a-t-elle conclu.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais – ALGER
N° Identification fiscale : 000016001405697
A. A. D. L.
PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE
CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT (MAITRISE D'ŒUVRE)
ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 1500 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » POS 02 AU POLE BOUMENGOUCHE COMMUNE DE TISSEMSILT, WILAYA DE TISSEMSILT - SITE 01 - . PROGRAMME LOCATION-VENTE AADL 03 « Tranche 300 000 Logements - Zone 02 » N° 79 /DRT/AADL/2025

En application des dispositions de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, notamment les articles N° 42,47 et 48 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « AADL » - Direction Régionale de Tiaret lance Un Concours National d'Architecture Restreint (Maîtrise d'œuvre) :

ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 1500 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » POS 02 AU POLE BOUMENGOUCHE COMMUNE DE TISSEMSILT, WILAYA DE TISSEMSILT - SITE 01 - . PROGRAMME LOCATION-VENTE AADL 03 « Tranche 300 000 Logements - Zone 02 »

Le présent avis de Concours National d'Architecture Restreint, s'adresse aux architectes et aux bureaux d'études inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant les capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

a. Capacité professionnelle :
1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a. Capacités professionnelles
- Une copie de l'agrément de l'année en cours, délivré par l'ordre national des architectes.

b. Capacité financière :
Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à **36 000 000.00 DA**. Il s'agit du chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022,2023 et 2024), justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers visés par les services des impôts.

c. Capacités techniques :
Références professionnelles :
Ayant déjà conçu et suivi durant les dix 10 dernières années (2016 à 2025), au moins :
- 500 logements ou plus en un seul tenant y compris VRD
- Ou un cumul de 1000 logements en prenant en considération 250 logements ou plus y compris VRD

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution des projets réceptionnés durant les dix 10 dernières années (2016 à 2025), contenant :
- L'intitulé du projet ;
- Le montant du projet ;
- Date de réception provisoire.

Délivrées par des maîtres d'ouvrages publics

Moyens humains :
Il s'agit de :
- Un (01) Chef de projet : Architecte ou ingénieur ou masters dans le domaine du bâtiment ayant une expérience de 04 ans ou plus ;
- Un (01) architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience de 03 ans ou plus.

Justifiés par les diplômes, attestations d'affiliation CNAS et/ou CASNOS ou éventuellement fiche carrière, contrat ANEM.

Moyens matériels :
Disposant des moyens matériels suivants :
- 01 véhicule automobile ;
- 02 micro-ordinateurs ;
- 02 imprimantes.

Justifiés par les pièces suivantes : Carte grise et contrat d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant, Procès-verbal de constat d'un huissier de justice daté de 06 mois maximum à la date d'ouverture des plis pour le matériel non roulant justifiant la propriété du matériel et ses références dans le cas d'échéant un acte de vente notariée.

2) CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement **solidaire** d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges, à l'exception de l'agrément.

Le groupement doit être impérativement solidaire.

***Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera systématiquement éliminée.**
***Les moyens humains et matériels ayant servi à l'éligibilité du soumissionnaire ne font pas l'objet de la notation lors de l'évaluation technique**
***Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.**
***Noter bien que les moyens humains ayant été utilisés dans un autre projet location-vente en cours, ou un projet objet d'appel d'offres (concours) AADL3 ne peuvent pas être pris en compte au présent concours.**
***Le bureau d'études peut soumissionner pour un ou plusieurs projets qu'avec des moyens humains de l'offre technique distincts.**

Le cahier des charges du concours sera retiré contre la somme de Vingt-Cinq Mille Dinars (25.000,00 DA) représentant les frais de reproduction auprès du CPA Agence Tiaret sous le numéro 00400 425 4010 031 305 17 de compte par ordre de versement délivré à :

La Direction de l'Agence Régionale AADL Tiaret
Sise à Cité 500 Logements Kaid Ahmed route d'Alger Tiaret

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet, dans le cas d'un groupement momentané, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraire dans la convention de groupement.

Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer au concours national d'architecture restreint.

Le dossier de candidature comprend :

- Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- Une copie du statut pour les personnes morales ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 03 du présent cahier des charges.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire.

Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe cachetée, cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « A Monsieur le Directeur de l'agence Régionale AADL Tiaret, Concours National d'Architecture N°....., Objet du concours, à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction de l'Agence Régionale AADL Tiaret
Sise à Cité 500 Logements Kaid Ahmed route d'Alger Tiaret

La durée de préparation des offres est fixée à :
- **10 jours pour le dossier de candidature** ; les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature.
NB : Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.

- **21 jours pour l'offre technique, prestations et financière** ; Les candidats présélectionnés, seront invités par voie de presse à remettre leurs offres techniques, de prestations et financières. La date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financière), sera comptée à partir de la date de la première parution de la présélection dans la presse ou le BOMOP.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

L'ouverture en séance publique du dossier de candidature, s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à quatorze heures (14 h 00).

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis.

Le Directeur Régional

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531017004 29.12.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ORAN
DAIRA DE GDYEL
COMMUNE DE GDYEL
N° 14662/2025

AVIS DES RESULTATS D'ADJUDICATIONS

Conformément aux dispositions, du décret présidentiel n° 15/247 15/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation du service public, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de GDYEL informe l'ensemble des participants à l'adjudication Concernant la **Location Des Locaux Commercial N°05 et N°12 et N°13 et N°14 Du Marché Couvert et Un kiosque Hal EL NASR et Un kiosque Hal CASTOR à GDYEL et Un LOCAL COMMERCIAL SITUE SUR LE BOULEVARD HAMOU BOUTILLIS ET local commercial (ex poissonnerie) situé sur boulevard hamou boutillis** parue dans le journal EL DJOMHOURIA et le carrefour d'algerie au date du 26/11/2025 et suite procès verbal de commission d'ouverture des plis et d'analyse n°13 du 10/11/2025, que l'adjudication a été attribuée provisoire a l'adjudicateur suivant :

PROJET	Entreprise	MONTANT	DELAI	OBS
Location du Local Commercial N°05 Du Marché Couvert à Gdyl	AMRANI HOUCINE	6500,00 DA Par Mois	03 ans renouvelable	Attribution provisoire (Offre unique)
Location du Local Commercial N°12 Du Marché Couvert à Gdyl	NASRI AZIZ	35.000 DA Par Mois	03ans renouvelable	Attribution provisoire (Offre mieux disant)
Location du Local Commercial N°13 Du Marché Couvert à Gdyl	RABIA ZOHIER	8000,00 DA Par Mois	03ans renouvelable	Attribution provisoire (Offre mieux disant)
Location du Local Commercial N°14 Du Marché Couvert à Gdyl	NESSAR AISSAT	7000,00 DA Par Mois	03ans renouvelable	Attribution provisoire (Offre unique)
Location du Kiosque Hal Gdyl	SI-FOUDIL NASSIRA	8500 ,00 DA Par Mois	03ans renouvelable	Attribution provisoire (Offre mieux disant)
Location du Local Commercial Boulevard Hamou Boutillis	Infructuosité d'adjudication en raison de :l'offre n'est pas conforme aux Cahier des charges			
Location du local commercial (ex poissonnerie)	Infructuosité d'adjudication en raison de: aucune offre n'a été receptionnee			
Location du local hal nasr				

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré pour cette adjudicateur peuvent introduire auprès de la commission communale des adjudications un recours dans les 10 jours à compter de la date de publication du présent avis dans la presse.

Le président de l'Assemblée Populaire Communale

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531016995 29.12.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
WILAYA DE RELIZANE

**** AVIS D'INFRUCTUOSITE ****

La direction de la santé et de la population de la Wilaya de Relizane informe l'ensemble des soumissionnaires concernés avis d'appel d'offre Ouvert avec exigence des capacités minimales N° : 11/2025 déclare l'infructuosité du projet suivant :

Acquisition des équipements Médicaux pour le service d'oncologie.

(Fourniture, installation et mise en marche)

paru dans le quotidien en langue national « El Rouh El Riadia » le 24.11.2025, et en langue française « Le carrefour d'Algerie » le 26.11.2025.

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531016969 29.12.2025

Quand le comité de quartier redonne vie au lien social

L'exemple marquant de la cité «Bel Air»

Entretien réalisé par Youcef Chaïbi

Longtemps marquée par la vétusté et l'abandon, la cité «Bel Air» connaît aujourd'hui une transformation exemplaire. Portée par la mobilisation du comité de cité «Bel Air City Association» et soutenue par l'écoute et l'accompagnement des autorités locales, cette expérience montre qu'avec de la volonté, une vision claire et une collaboration sincère, un quartier peut retrouver dignité, confort et espoir. Entretien avec M. Karim Ben Allah, président de l'Association «Bel Air City».

Le Carrefour d'Algérie: La cité «Bel Air» est aujourd'hui citée comme un exemple à Oran. Comment expliquez-vous cette transformation ?

Karim Ben Allah: Cette transformation dépasse le simple cadre des travaux urbains. C'est avant tout une vision de société. Une cité modèle, ce n'est pas seulement des bâtiments rénovés, mais un cadre de vie équilibré où confort, sécurité et propreté se conjuguent pour offrir aux habitants un quotidien digne et apaisé. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation du comité de cité et à l'écoute des autorités.

Le Carrefour d'Algérie: Dans quel état se trouvait la cité avant le lancement de ce chantier ?

Karim Ben Allah: La cité souffrait de vétusté et d'un certain abandon. Les immeubles étaient dégradés, les espaces communs négligés et les habitants avaient perdu confiance. Il y avait un sentiment général de découragement et l'impression que la situation ne changerait jamais.

Le Carrefour d'Algérie: Quelle a été la première étape pour amorcer ce changement ?

Karim Ben Allah: La première étape a été le dialogue. Il fallait sensibiliser les habitants, les écouter et leur rappeler que cette cité leur appartenait. Sans l'adhésion des résidents, aucun projet ne peut réussir. Ensuite, nous avons structuré le travail du comité et présenté des propositions concrètes.

Le Carrefour d'Algérie: Quelles sont les principales réalisations qui ont changé le visage de la cité ?



Karim Ben Allah: Plusieurs interventions ont été menées. Les espaces ont été aménagés pour offrir des coins de repos et de détente, loin du béton omniprésent. Les immeubles ont bénéficié d'une réhabilitation en profondeur, notamment l'installation d'ascenseurs facilitant la mobilité, surtout pour les personnes âgées et les familles. Les halls et cages d'escaliers ont été rénovés avec la pose de carrelage et de pavés modernes, améliorant l'esthétique et le confort.

Le Carrefour d'Algérie: Quel a été l'impact de ces transformations sur les habitants ?

Karim Ben Allah: L'impact est très positif. Les habitants sont satisfaits et fiers de leur cité. Beaucoup parlent aujourd'hui d'une «nouvelle cité», tant le changement est visible. On constate aussi un changement de comportement, avec plus de respect des espaces communs et de meilleures relations de voisinage.

Le Carrefour d'Algérie: Quel rôle ont joué la wilaya et la mairie dans ce projet ?

Karim Ben Allah: Leur rôle a été déterminant. L'ancien wali d'Oran a été à l'écoute et a ouvert les portes de

l'administration. Il a accompagné les démarches du comité, ce qui nous a permis de concrétiser nos ambitions. La mairie a également apporté son soutien sur le plan technique et logistique. Cette collaboration a été essentielle.

Le Carrefour d'Algérie: Votre engagement est souvent lié à votre parcours familial. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Karim Ben Allah: Je suis le fils de Hadj Med Ben Allah, grand militant de la cause nationale. J'ai hérité de valeurs fortes comme le courage, la fidélité au pays et le don de soi pour la patrie. Cet héritage m'encourage à servir ma cité avec sincérité et responsabilité.

Le Carrefour d'Algérie: Aujourd'hui, que représente pour vous la cité Bel Air ?

Karim Ben Allah: La cité Bel Air est devenue un symbole d'espoir. Elle prouve qu'avec de la volonté, une bonne gestion et une vision claire, une cité ordinaire peut devenir un véritable modèle de modernité et de bien-être.

Le Carrefour d'Algérie: Cette expérience peut-elle être reproduite dans d'autres quartiers ?

Karim Ben Allah: Oui, absolument. Cette expérience montre que lorsque les citoyens s'organisent et que les responsables sont à l'écoute, le changement est possible. Chaque cité peut évoluer si chacun joue son rôle. L'expérience de la cité Bel Air dépasse le cadre local.

Elle constitue un message fort adressé à l'ensemble des quartiers urbains : la transformation du cadre de vie n'est pas une utopie. Elle est le fruit d'une communauté soudée, d'un engagement associatif sincère et d'un accompagnement institutionnel efficace.

Un modèle inspirant qui mérite d'être médité et reproduit ailleurs. À cette occasion, le président du comité de cité a tenu à remercier Le Carrefour d'Algérie, qu'il considère comme l'un des rares journaux à accorder un réel intérêt aux initiatives citoyennes et au rôle fondamental de la société civile dans l'amélioration du cadre de vie et le renforcement du lien social.

Réunion de l'Exécutif de la wilaya

Plusieurs dossiers examinés et des instructions

Le wali d'Oran, M. Ibrahim Ou chene, a présidé samedi, en présence du P/APW, du SG des chefs de daïra et des directeurs de wilayas, à une réunion de l'Exécutif consacrée à l'examen de plusieurs dossiers.

Le directeur de l'Administration locale de la wilaya a présenté tout d'abord un état d'avancement des projets financés par le Programme communal d'appui au développement socio-économique (ADSEC). Ensuite, c'était au tour du directeur des Ressources en eau de présenter un exposé sur le secteur de l'irrigation, incluant les programmes sectoriels financés par le budget de la wilaya et

le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales. Quant au directeur de la Jeunesse et des Sports, il a présenté un exposé sur le secteur de la jeunesse et des sports, incluant les programmes sectoriels financés par le budget de la wilaya et le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales. Après avoir écouté tous ces exposés, le wali a donné des instructions pour remédier aux retards enregistrés dans certaines opérations, finaliser les opérations achevées et accélérer le rythme des opérations en cours. Il a également souligné la nécessité de mener à bien les projets le plus rapidement possible afin d'obtenir l'im-

pact escompté de ces programmes de développement, qui contribuent à améliorer les conditions de vie des citoyens.

R. L.

Année 2025

Avancée considérable vers une sécurité hydrique durable pour l'ouest du pays

Les wilayas de la région ouest du pays ont connu, durant l'année 2025, une avancée considérable vers la concrétisation d'une sécurité hydrique globale et durable, grâce à une série de projets stratégiques lancés par l'Etat, à l'instar de l'usine de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc à Oran et des projets de réalisation de trois autres usines lancées à Chlef, Mostaganem et Tlemcen. A cet égard, le vice président-directeur général de la Société algérienne de dessalement de l'eau (filiale du groupe Sonatrach), chargé de l'information et de la communication, Mouloud Hachelaf, a indiqué à l'APS que l'intérêt majeur accordé par l'Etat à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable s'est traduit par d'importants investissements pour la réalisation d'usines de dessalement dans la région. En 2025, trois projets ont ainsi été lancés à Chlef, Tlemcen et Mostaganem, pour une capacité globale estimée à 900.000 m3/jour. De telles installations constituent des solutions globales et vitales pour garantir la durabilité de l'approvisionnement en eau potable dans l'ouest algérien, a ajouté le même responsable. L'usine de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc, située dans la commune d'Aïn El Kerma (Oran), inaugurée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en février 2025, est considérée comme l'une des réalisations les plus marquantes dans ce domaine. Elle a été concrétisée dans le cadre du programme complémentaire décidé par le président de la République, dans des délais records n'ayant pas dépassé 26 mois. Cette installation a permis d'atteindre une production totale d'eau dessalée dans l'ouest du pays, estimée à environ 1.886.000 m3/jour, soit plus de 60% de la capacité nationale de production, selon M. Hachelaf qui a souligné que cette augmentation a contribué à satisfaire les besoins de plusieurs wilayas, notamment Oran, Chlef, Mostaganem, Tlemcen, Sidi Bel-Abbes et Mascara, renforçant ainsi, de manière tangible, la sécurité hydrique dans la région. Concernant l'impact de l'entrée en exploitation de cette usine, la directrice des ressources en eau de la wilaya d'Oran, Nassima Taheri, a indiqué qu'elle a permis de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la partie ouest de la wilaya, qui souffrait auparavant d'un déficit hydrique important. L'usine a également eu un impact indirect sur d'autres wilayas, telles qu'Aïn Temouchent, qui a récupéré la part auparavant attribuée par la station de dessalement "Chatt El Hilal" à la wilaya d'Oran, ainsi que Mascara, dont la dotation issue du système de transfert Mostaganem-Arzew-Oran (MAO) a été revue à la hausse. Elle a ajouté que la wilaya a bénéficié de plusieurs projets connexes, à l'instar du projet aval de la même usine, comprenant deux réservoirs à Bousfer et Aïn Tessa, d'une capacité globale de 80.000 m3, ainsi qu'un réseau de canalisations long de 48 km. Des projets de réhabilitation des réseaux d'alimentation ont également été réalisés, avec la remise à niveau de 30 km de canalisations, en plus d'autres projets en cours de réalisation qui permettront d'améliorer la qualité du service dans la wilaya. De son côté, le directeur de la Société d'eau et d'assainissement d'Oran (SEOR), Oussama Hellaïli, a indiqué que la mise en exploitation de l'usine de dessalement de Cap Blanc a permis de porter la capacité de production d'eau de la wilaya de 450.000 à 630.000 m3/jour, ce qui a permis le retour de l'approvisionnement quotidien pour 70% de la population de la wilaya.

Es-Sénia

Chute d'un vieil homme dans un puits

Avant-hier en soirée, un homme, âgé de plus de 65 ans, a été admis au niveau des services des urgences de l'hôpital d'Es Sénia. Selon un communiqué de la cellule de communication, émanant de la Direction de la Protection civile de la wilaya d'Oran, la victime a été retirée d'un puits vide se trouvant au milieu de la ferme dite "Djaïd", au niveau du territoire de la commune d'Es Sénia. L'homme en question aurait fait une chute d'environ une quinzaine de mètres. L'opération a été opérée sous les lumières des projecteurs des secouristes. Pour l'heure, on ignore les causes de cette chute. Une enquête a été ouverte pour faire la lumière sur cette affaire. A.Kader

Chlef

Les habitants appellent à un nettoyage urgent des caniveaux

Avec l'arrivée des premières pluies hivernales, de nombreux quartiers de la ville de Chlef, notamment le quartier de Bensouna la cité, connaissent d'importantes difficultés liées à l'écoulement des eaux de pluie. L'absence d'un entretien régulier des caniveaux et des systèmes de drainage entraîne l'accumulation des eaux sur les routes, perturbant ainsi la circulation et mettant en danger la sécurité des citoyens. Les riverains signalent que l'eau stagnante pénètre progressivement dans le sous-sol à travers les fissures et les crevasses des voiries, ce qui pourrait provoquer à terme des dommages structurels aux infrastructures urbaines et aux habitations. Cette situation soulève également des préoccupations sanitaires, car les eaux stagnantes peuvent devenir un terrain propice au développement des moustiques et à la prolifération d'autres nuisances. Face à cette situation, les habitants insistent sur la nécessité d'interventions rapides de la part des autorités locales afin de procéder à un nettoyage complet des caniveaux et à l'entretien des réseaux d'évacuation. «Chaque hiver, nous faisons face au même problème. Les routes se transforment en véritables rivières et il devient difficile de circuler. Nous espérons que cette fois-ci, les services concernés agissent avant que la situation ne s'aggrave », déclare un résident du quartier Bensouna la cité. Les experts en urbanisme rappellent que le manque d'entretien régulier des infrastructures de drainage est une cause majeure des inondations urbaines, particulièrement dans les zones à forte densité de population. Ils recommandent également la mise en place d'un programme préventif de maintenance afin d'assurer l'écoulement efficace des eaux pluviales et de minimiser les risques pour les citoyens et les infrastructures. Alors que l'hiver s'annonce pluvieux, la vigilance des autorités locales et la participation active des citoyens restent essentielles pour prévenir des situations critiques. La communauté attend désormais des mesures concrètes pour garantir un réseau de drainage fonctionnel et sécurisé, capable de résister aux aléas climatiques de la saison.

N. Ouadah

Ténès (Chlef)

Saisie de 1.475 litres d'huile de table subventionnés

Les éléments de la Sûreté urbaine de Ténès, relevant de la Sûreté de wilaya de Chlef, ont mis en échec une opération de spéculation et de rétention de marchandises, ayant abouti à la saisie de 1.475 litres d'huile de table subventionnée, destinés à l'usage de la consommation courante. Cette opération a été menée dans le cadre d'une coordination étroite avec les services du commerce et sous la supervision de la juridiction compétente, conformément aux procédures légales en vigueur en matière de lutte contre les pratiques commerciales illicites. Selon les informations communiquées, la quantité saisie était volontairement stockée à l'intérieur du domicile d'un commerçant, quinquagénaire, dans le but de l'induire une pénurie artificielle sur le marché et de créer une situation de rareté, en violation flagrante des lois régissant la distribution des produits subventionnés. À l'issue de l'intervention, l'individu mis en cause a été présenté devant les instances judiciaires compétentes près le tribunal de Ténès, dans le cadre d'un dossier pénal constitué à son encontre pour des faits, liés à la spéculation et à l'atteinte à l'économie nationale. Cette opération s'inscrit dans la dynamique des efforts continus des services de sécurité, en coordination avec les différents secteurs concernés, visant à protéger le pouvoir d'achat du citoyen, à lutter contre l'accaparement et à assainir le marché de toute forme de pratiques illégales.

N. Ouadah

CHU «Abdelkader Hassani» (Sidi Bel-Abbès)

Relance de la greffe de cornée

Par Mohamed Nouar

A Sidi Bel-Abbès, le Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) «Abdelkader Hassani» réaffirme sa vocation de locomotive médicale régionale. À travers une intensification des implantations cochléaires et la relance stratégique des greffes de cornée, l'établissement conjugue prouesse technique et démocratisation des soins de haute complexité. Le service d'Oto-rhinolaryngologie (ORL) du CHU vient de franchir un nouveau cap symbolique et opérationnel. Sous l'égide d'une collaboration inter hospitalière fructueuse avec les éminences du service ORL de l'hôpital de Beni Messous (Alger), seize jeunes patients, venus de diverses wilayas de l'Ouest (Mostaganem, El Bayadh, Saïda, Relizane), ont bénéficié d'une implantation cochléaire. Cette intervention, véritable prodige de la microchirurgie, ne se limite pas à un acte opératoire: elle représente une passerelle vers le monde sonore pour des enfants atteints de surdité profonde. Alors que le coût unitaire de l'implant s'élève à 200 millions de centimes, l'État algérien, via le CHU, garantit la gratuité totale de l'appareillage. Cette politique d'accès aux soins illustre une volonté de briser les barrières financières face au handicap sensoriel. Forte d'une expertise accumulée sur quatorze années, l'unité ORL ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Avec une liste d'attente de 80 enfants, l'institution projette une accélération de la



cadence pour l'année 2026, soutenue par un suivi pluridisciplinaire où la rééducation orthophonique joue un rôle axial dans la plasticité cérébrale des jeunes opérés. Parallèlement, le service d'ophtalmologie renoue avec une activité chirurgicale de pointe après une année de latence. La reprise des greffes de cornée marque la fin d'une attente impatiente pour de nombreux patients dont le pronostic visuel dépendait de cette transplantation. Selon des responsables du secteur, six premières interventions ont été couronnées de succès, portées par une équipe synchrone associant chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs et corps paramédical. Au-delà de l'acte thérapeutique, cette relance s'inscrit dans une double temporalité, à savoir un objectif de 08 greffes mensuelles est fixé pour 2026, visant une régularité industrielle (96 interven-

tions annuelles) pour résorber les listes d'attente, les blocs opératoires devenant des amphithéâtres vivants pour les médecins résidents. En s'appropriant les techniques de transplantation les plus modernes, la nouvelle génération de praticiens assure la pérennité et la souveraineté de la médecine nationale. Le dynamisme du CHU «Abdelkader Hassani» témoigne d'une vision holistique de la santé. En intégrant des soins coûteux et techniquement exigeants dans le giron du service public, l'établissement de Sidi Bel-Abbès ne se contente pas de soigner; il répare des trajectoires de vie. A cet effet, entre l'ambition de généraliser l'accès à l'audition et la systématisation de la chirurgie cornéenne, le CHU s'impose comme un rempart contre l'exclusion médicale et un laboratoire d'excellence pour l'Algérie de demain.

Ordre des avocats de Relizane

Journée d'étude sur la garantie des libertés et le droit de défense

Par N. Ouadah

L'Ordre des avocats de Relizane organise, le 30 décembre 2025, une journée d'étude nationale consacrée au thème: «Garantie des libertés et consolidation du droit de défense à la lumière des évolutions législatives», dans le cadre des préoccupations de la profession juridique pour accompagner les transformations législatives et renforcer les fondements de l'État de droit. Cette rencontre scientifique qui se tiendra à la Maison de la Culture «Mohamed Is-siakhem», constituera un espace de réflexion sérieux sur la place des libertés publiques et individuelles dans le système législatif national, ainsi que

sur le rôle du droit de défense comme pilier fondamental de la justice et de la garantie d'un procès équitable notamment au regard des modifications et actualisations législatives en cours. Des avocats, juges et professeurs universitaires, spécialisés en droit constitutionnel et pénal, ainsi que des acteurs du domaine des droits humains, participeront à cette journée. Des interventions scientifiques aborderont les différents aspects légaux et constitutionnels liés à la protection des droits et libertés, tout en mettant en lumière les défis pratiques auxquels la profession d'avocat est confrontée dans le contexte législatif actuel. Au cours de cette rencontre académique, l'importance de promouvoir

une culture juridique fondée sur le respect des droits, tout en assurant l'équilibre entre les exigences de l'ordre public et la protection des libertés, sera soulignée, avec un accent particulier sur le rôle central de l'avocat dans la défense des droits des justiciables, conformément aux dispositions de la Constitution et aux lois en vigueur. L'organisation de cette journée d'étude traduit la volonté de l'Ordre des avocats de Relizane de contribuer à l'élévation du débat juridique, et de renforcer la sensibilisation professionnelle et académique aux enjeux de la justice, au service des justiciables et dans le renforcement de la confiance des citoyens dans les institutions judiciaires.

Mascara

Sensibilisation sur une culture routière saine auprès des conducteurs

Les participants à une rencontre de sensibilisation sur la sécurité routière, organisée mardi à Mascara, ont mis en avant l'importance d'un travail de sensibilisation continu pour diffuser une culture routière saine auprès des conducteurs. A ce propos, le président de la délégation de wilaya à la sécurité routière, Kada Gueddache, a indiqué dans son allocution, lors de cette rencontre, qui a ciblé les conducteurs chargés du transport scolaire, que la sensibilisation permanente tout au long de l'année, axée sur la prévention des accidents de la route,

est à même de diffuser et d'ancrer une culture routière saine chez les automobilistes. Il a souligné que le conducteur conscient constitue la base de la sécurité routière et le premier élément de prévention des accidents de la circulation. Il a également insisté sur la nécessité d'exploiter les réseaux sociaux afin de sensibiliser les usagers de la route aux dangers des accidents de la circulation, ce qui permettrait d'élargir la diffusion de la culture de la sécurité routière. De son côté, le représentant de la Direction de la Protection civile de la wilaya, le capitaine Tahar Me-

henni, a souligné que la sensibilisation continue et permanente figure parmi les moyens les plus importants pour réduire les accidents de la route, en visant l'instauration d'une culture routière saine fondée sur le respect des lois et la protection des vies et des biens. Le représentant de la Direction de la Sûreté de wilaya, a indiqué que la diffusion d'une culture routière saine auprès des conducteurs ne peut être atteinte à travers des actions de sensibilisation ponctuelles ou circonstancielles, mais nécessite un travail permanent.

Bouira

Une production de 5,5 millions de litres d'huile d'olive attendue

La cueillette des olives bat son plein à travers les différentes communes de la wilaya de Bouira, où la direction des services agricoles (DSA) table sur une production de 5,5 millions de litres d'huile d'olive pour la campagne 2025-2026. La campagne oléicole a déjà commencé depuis quelques semaines à travers plusieurs oliveraies et champs oléicoles répartis sur les différentes communes de la wilaya à l'image de Lakhdaria, M'Chedallah, Ain Bessam, Bechloul, El Adjiba, El Asnam, et bien d'autres connues pour leur production abondante d'huile d'olive. « Cette saison, nous nous attendons à une production de 5,5 millions de litres de

l'huile d'olive, soit une baisse de la production par rapport à l'année précédente qui a connu une production de 6,5 millions de litres », a déclaré à l'APS le directeur des services agricoles, Zine Labidine Bendjaballah. Cette baisse est due à plusieurs facteurs dont le dérèglement climatique qui affecte la floraison et la pollinisation, selon le même responsable. A travers certains champs et oliveraies à El Adjiba, Bechloul et M'Chedallah, les oléiculteurs et les paysans locaux s'attendent à la baisse de la production oléicole, en raison des aléas climatiques, notamment le manque de la pluviométrie. Mohamed-Said, un oléiculteur de Semmache (El Adjiba), ex-

plique la baisse de la production des olives à « l'alternance qui caractérise l'olivier, un phénomène cyclique qui fait qu'une année de forte production est suivie d'une année de faible production ». Cette régression de production n'a, toutefois, pas empêché les oléiculteurs de sortir dans leurs champs pour cueillir les olives dans la même ambiance de joie et d'entraide qui marque la saison oléicole chaque année. Pour réussir la campagne, plus de 230 huileries dont 43 traditionnelles, 86 semi-automatiques et 106 automatiques sont ouvertes depuis le début de la cueillette des olives pour recevoir les quantités des olives cueillies.

El Tarf

127 autorisations de fonçage de puits agricoles accordées depuis début 2025

La direction des services agricoles (DSA) de la wilaya d'El Tarf a accordé 127 autorisations de fonçage de puits agricoles depuis le début de l'année 2025 à travers le guichet unique dédié à cette opération, a-t-on appris jeudi auprès de cette direction. Ces autorisations portent sur le fonçage de 127 forages d'irrigation agricole destinés aux cultures stratégiques dont celle des fourrages ainsi qu'aux autres cultures dont la viticulture et l'agrumiculture qui font la réputation de cette wilaya, a indiqué le chef du service de mobilisation des ressources hydriques à cette direction, Abdelkrim Salem. L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts d'appui au secteur et de consolidation des ressources hydriques dirigées vers l'irrigation, selon la même source qui a ajouté que l'octroi de ces autorisations vise à accompagner les agriculteurs et leur permettre d'exploiter l'eau en irrigation d'une manière légale et organi-



sée dans le respect des normes techniques et écologiques liées à la préservation de la nappe phréatique. Le même cadre a ajouté que 61 dossiers de demande d'autorisation de fonçage de puits agricoles sont actuellement traités, soulignant que les procédures légales seront effectuées dont les relevés de terrain à réaliser par la commission technique de

l'Agence nationale de ressources hydriques pour désigner l'endroit de fonçage du puits avant l'octroi de l'autorisation signée par le wali. La wilaya d'El Tarf a enregistré un accroissement de la surface agricole irriguée passée de 14.000 hectares durant la saison agricole 2024-2025 à 20.000 hectares durant l'actuelle saison 2025-2026, a-t-on indiqué.

Khenchela

Lancement du plan de commercialisation du tilapia rouge

Le plan de commercialisation du tilapia rouge a été lancé mercredi à l'exploitation agricole Cosider Agrico de la commune de Babar, dans la wilaya de Khenchela, en coordination avec la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture et l'entreprise publique ONAB (Office national des aliments de bétail). Dans une déclaration à l'APS, Faouzi Hebita, directeur régional de la pêche et de l'aquaculture à Guelma, a indiqué à l'APS que « dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention signée en novembre passé avec l'ONAB, le plan de commercialisation des produits de l'aquaculture de la wilaya de Khenchela, relevant de la direction régionale de Guelma, a été lancé avec un premier lot de 13 quintaux de tilapia rouge à l'exploitation Cosider Agrico au périmètre agricole Kerkit-Sfiha dans la commune de Babar ». L'ONAB assurera la commercialisation de cette quantité auprès des points de vente répartis sur les diverses wilayas, selon la

même source qui a relevé que le lancement de la commercialisation, qui s'est déroulé en présence des acteurs concernés, intervient après étude et débat sur les mécanismes de production et de régulation des canaux de distribution des poissons. Cette convention, a-t-il ajouté, vise à

mettre en oeuvre un plan de commercialisation des poissons de l'aquaculture, à accompagner les producteurs de la filière et à les relier aux réseaux de distribution et de commercialisation d'une manière qui contribue à la stabilité des prix et la pérennité de la production.

Oum El Bouaghi

Début de l'opération de déstockage de l'ail

L'opération de déstockage de l'ail entreposé dans les chambres froides a commencé dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des services agricoles (DSA). Ces quantités d'ail ont été stockées dans des chambres froides de particuliers dans les communes d'Ain M'lila, d'Ouled Hamla et d'Oum El Bouaghi dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC), a précisé à l'APS l'inspecteur de la santé végétale à cette direction, Abdelwahab Boufar. Sur un total de 9.663,5 quintaux d'ail produit localement ou dans la wilaya voisine de Mila et stockés à Oum El Bouaghi, 2.350 quintaux ont été déstockés à ce jour, selon la même source. L'objectif du déstockage de l'ail destiné au marché est d'assurer la disponibilité de ce produit et réguler le marché, a souligné Boufar qui a affirmé que le prix du kilogramme ne dépasse pas 500 DA conformément à la convention signée entre les entrepreneurs et le ministère de tutelle.

Batna

Distribution d'engins à huit communes de la wilaya



Dix engins (rétro chargeurs) ont été distribués vendredi à Batna à huit communes et deux entreprises publiques de wilaya sous l'égide du chef de l'Exécutif local, Riadh Benahmed. Dans une déclaration à l'APS, le wali a affirmé que ces engins acquis sur budget de la wilaya permettront de renforcer les parcs des communes et d'y améliorer la prise en charge de l'environnement. Les choix des communes bénéficiaires a tenu compte du besoin d'ouvrir des pistes ruraux et dans les montagnes ou de l'inexistence de pareils engins dans leurs parcs ou encore de leur emplacement en zones montagneuses enneigées ou régions basses exposées aux flots de pluies, selon le même responsable. Il a également assuré que les procédures administratives et légales sont en cours de parachèvement en vue de l'acquisition aux frais du budget de wilaya d'engins pour le renforcement des parcs d'autres communes dans les prochains mois. Les bénéficiaires dans le cadre de cette opération sont l'entreprise CleanBat et l'entreprise de gestion des centres d'enfouissement technique (CET) ainsi que les communes de Batna, de Barika, de Seggana, de Chir, de Kimel, de Chemo-ra, de Guigba et de Hidoussa.

Constantine

Journée d'étude sur la prévention des drogues et des substances psychotropes

Une journée d'étude et de sensibilisation placée sous le thème « la prévention des drogues et des substances psychotropes », a été organisée jeudi à l'initiative du Forum national pour la réinsertion des repris de justice dans la société civile, sous le slogan « la responsabilité de tous ». Dans son allocution d'ouverture de cette rencontre, organisée sous le patronage du wali de Constantine, M. Abdelkalek Sayouda, le président du Forum, M. Hichem Chebira, avocat agréé près la Cour suprême, a affirmé que les drogues et les substances psychotropes « constituent une menace réelle pour la sécurité sanitaire et sociale, en particulier au sein des catégories des jeunes et des mineurs ». Il a souligné, à cet égard, que « le législateur algérien a opté pour une approche préventive visant à lutter contre la criminalité par l'adaptation des textes juridiques, et non par la seule sanction de l'auteur de l'infraction ». Le même intervenant a ajouté que « la loi relative à la prévention des drogues et des substances psychotropes a consacré une dimension humaine en considérant le toxicomane comme une victime, et en mettant en place des mécanismes permettant son orientation vers la prise en charge thérapeutique avant le recours aux poursuites pénales », estimant que cette orientation est de nature à contribuer à la réduction de la consommation de drogues, à la limitation de la criminalité et à la réinsertion des anciens condamnés au sein de la société civile. Les travaux de cette journée d'étude ont été ponctués, notamment, par une communication de l'inspecteur principal des brigades douanières à la direction régionale des Douanes algériennes de Constantine, M. Azzedine Chaoui, qui a abordé le rôle de ce corps constitué dans la lutte contre le trafic des drogues et des substances psychotropes, ainsi que par une intervention de Mohamed Nakkar, représentant du secteur des affaires religieuses et des wakfs, axée sur la dimension religieuse et morale du phénomène, et sur l'importance de la sensibilisation et du renforcement des valeurs éthiques dans la prévention de la déviance.

Le classique, affiche de la 14ème journée de L1

MCO-CRB: Le podium aux enchères

Par Rachid B.

Privé de son chaleureux et passionné public en raison de la sanction du huis clos imposée par la LFP, le Mouloudia d'Oran tentera de renouer avec la victoire en fin d'après-midi face au Chabab de Belouizdad dans un classique à gros enjeux. La trêve aura, mine de rien, fait beaucoup de bien aux Rouge et Blanc d'El-Hamri qui en ont profité pour récupérer les éléments absents à Chlef. Lors du match perdu à Boumezzrag, le technicien espagnol Carlos Garrido avaient, en effet, été contraint de composer sans six éléments habituellement titulaires, en l'occurrence Aoudjane, Boukholda, Baakoh, Edwin, Kerroum et Hachoud. Désormais aptes à reprendre leurs

places dans le onze, les éléments concernés, dont Hachoud et Aoudjane ont purgé leur suspension au moment où Kerroum et Boukholda sont déclarés bons pour le service après avoir soigné leurs blessures respectives seront, ainsi, d'un grand apport pour le Mouloudia qui n'aspire qu'à la victoire pour reprendre sa place sur le podium de la Ligue 1. La même envie de bien faire et le même objectif animent, également, le vestiaire du CRB qui espère bien réussir sa sortie à Oran et profiter de l'absence du public mouloudéen pour imposer sa loi sur l'herbe de Miloud Hadeffi. Le Chabab sera, néanmoins, fortement handicapé par les absences de deux de ses pièces maîtresses, à savoir Raouf Benguit et Djaber Kaâssis. Les deux milieux de terrain du club

de Belcourt manqueront à l'appel en raison de leur suspension automatique vu que les deux joueurs ont déjà empilé quatre avertissements, ce qui est synonyme de suspension automatique qu'ils devront purger à cette occasion. En attendant un éventuel renforcement de son effectif à la faveur du mercato hivernal des transferts, au Mouloudia d'Oran on mesure parfaitement l'importance de ce choc face au CRB et des conséquences, dans les deux sens, qui en découleront. Car si un succès aux dépens des Algérois relancera le MCO et le maintiendra dans le bon couloir pour lutter pour une place d'honneur, une contre-performance condamnera inéluctablement les coéquipiers de Mokhtar Belkheiter à jouer juste pour assurer le ..maintien parmi l'élite.

Ligue 1 Mobilis (14ème journée)

L'USMA consolide sa 2ème place, la JSK renoue avec le succès

L'USM Alger a consolidé sa deuxième place en Ligue 1 Mobilis de football, grâce au point du match nul (1-1), ramené samedi après-midi de son déplacement chez l'Olympique Akbou, dans le cadre de la 14e journée, ayant vu la JSK renouer avec le succès après trois défaites consécutives (toutes compétitions confondues), en battant l'ASO (2-1). Les Rouge et Noir ont commencé par concéder l'ouverture du score signée Gherbi (68e) d'une jolie tête, avant de se ressaisir et d'arracher l'égalisation par Khaldi, auteur d'une belle tête croisée après un centre côté droit de Ghacha (77e). Une bonne performance, qui permet à l'USMA de consolider leur deuxième place avec 23 points, soit une longueur d'avance sur son adversaire du jour (3e/22 pts). De son côté, la JSK qui n'avait plus goûté à la victoire depuis le 4 décembre courant, et son large succès (7-0) face MB Hassi Messaoud en 32es de finale de la Coupe d'Algérie, a renoué avec le succès en dominant l'ASO (2-1). A la faveur de cette précieuse victoire, assurée par Boudebouz (15e) et Messaoudi (50e), la JSK s'éloigne de la zone de turbulences et se positionne seule à la 9e place, avec 18 points et deux

matchs en moins, au moment où son adversaire du jour continue à broyer du noir: 14e avec seulement treize unités au compteur. Un peu plus tôt dans l'après-midi, le Paradou a lui aussi engrangé trois précieux points à domicile, après sa courte mais importante victoire contre le MBR (1-0), confirmant sa belle série. Les Pacistes (12es/16 pts) ont fait la différence d'entrée de jeu, par l'intermédiaire de Kermiche, qui a trouvé le chemin des filets à la 9e minute de jeu. En revanche, le nouveau promu MBR, qui avait obtenu des résultats relativement probants lors des sept premières journées, commence à céder du terrain et glisse à la 12e, avec 16 points. Le bal de cette 14e journée s'était ouvert vendredi, avec le déroulement de deux matchs, et c'est la JSS qui en a été l'une des plus grandes bénéficiaires, en se hissant à la troisième place avec 22 points, après sa victoire contre le MCEB (2-1). Le club de Béchar a pleinement profité de l'avantage du terrain et du soutien de ses supporters pour enfoncer un peu plus l'actuelle lanterne-rouge du championnat, qui n'a réussi à récolter que trois petits points depuis l'entame de la saison. Ainsi, après une ouverture du score signée Mebarki à

la 8e minute de jeu, la JSS a doublé la mise dès la 28e, par l'intermédiaire d'Akacem, avant de se relâcher en fin de match, permettant ainsi à son adversaire de réduire le score par Keniche à la 57e. Dans l'autre match, disputé vendredi, le CSC a réussi une bonne opération, en ramenant un bon résultat nul (0-0) de son périlleux déplacement chez l'USM Khenchela. Un résultat qui lui permet de se maintenir dans le milieu de tableau, avec 19 points, soit juste derrière son adversaire du jour, qui malgré ce faux pas à domicile reste proche des équipes de tête, avec 21 points. Les péripéties de cette 14e journée se poursuivront lundi, avec le déroulement des trois derniers matchs, dont deux duels intéressants, qui vaudront probablement le détour, MCO - CRB, et surtout MCA - ESS. Un duel au sommet, entre deux clubs parmi les plus titrés d'Algérie, et qui en cas de victoire permettra au Doyen (1er /28 pts) de creuser un peu plus l'écart sur ses premiers poursuivants au classement, tout en ayant encore deux matchs en retard.

Du 29 décembre au 02 janvier

Le Championnat national d'hiver de Natation à Oran

Le Championnat national d'hiver de natation, en bassin de 25 mètres, se déroulera du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026, au complexe aquatique Miloud-Hadeffi d'Oran, a indiqué samedi la Fédération algérienne des sports nautiques (FASN). Inscrite au programme officiel de la FASN pour la saison sportive 2025-2026, cette compétition nationale sera organisée en coordination avec la Ligue des sports nautiques de la wilaya d'Oran et réunira les meilleurs nageurs et clubs du pays. Ce rendez-vous sportif constitue une étape importante du calendrier national, offrant une opportunité d'évaluer le niveau des athlètes, de détecter de nouveaux talents et de renforcer la concurrence entre les clubs engagés, précise la même source.

Echecs (Championnat d'Algérie des jeunes talents)

Les échéphiles de l'OMSE Bologhine s'illustrent en phase finale



Les jeunes échéphiles de l'OMSE Bologhine (Alger) se sont illustrés lors de la phase finale du championnat d'Algérie d'échecs des jeunes talents, clôturée jeudi au village méditerranéen d'Oran, après cinq jours de compétition intense. Dans la catégorie des moins de 18 ans, la première place est revenue à Khilouf Rima de Sidi Bel-Abbes avec un total de 6,5 points, devançant Touati Ania de l'OMSE Bologhine (6 points) et Aït Oudhia Manel, également de l'OMSE Bologhine, qui a pris la troisième place avec 5 points. Chez les garçons de cette même catégorie, Daas Mohamed Lemnaouar du club d'Aïn-M'lila s'est imposé avec 7,5 points sur neuf rondes, devant Lamri Tarek de l'AS Sûreté nationale (7 points), tandis que Hamdani Rayane du club d'Aokas (Béjaïa) a complété le podium avec 6 points. Dans la catégorie (U16), Zerarka Imène du WCC Bejaïa chez les filles et Bensidi Abdelmalek de l'OMSE Bologhine chez les garçons ont décroché le titre. Chez les moins de 14 ans, les titres sont revenus à Keddah Aya de l'AS Sûreté nationale chez les filles et à Hamachi Abderrahmane de l'OMSE Bologhine chez les garçons. Pour la catégorie des moins de 12 ans, Khelfallah Ikhlas de l'AS Sûreté nationale (filles) et Mordjani Mohamed El Amine de Laghouat (garçons) se sont imposés. Dans la catégorie (U10 ans), Aissani Safa de l'OMSE Bologhine a remporté le titre chez les filles, tandis que Messaoudi Mohamed du club d'Aïn M'lila s'est adjugé la première place chez les garçons. Enfin, chez les moins de 8 ans, les titres ont été remportés par Ymmeli Anaïs du Béjaïa Club échecs chez les filles et Hamiche Sifax du club de Constantine chez les garçons. Disputée selon le système suisse en neuf rondes, à une cadence d'une heure avec un ajout de 30 secondes par coup, cette phase finale a été jugée d'un niveau technique " très appréciable " par le directeur de la compétition, l'arbitre international Charef Khodja Djamel. Selon le président de la Fédération algérienne des échecs (FAE), Brahim Djelloul, les vainqueurs de chaque catégorie, filles et garçons, se sont qualifiés pour le prochain championnat arabe prévu en juillet en Egypte, ainsi que pour le championnat d'Afrique programmé en mai prochain en Ouganda. Organisé par la Ligue d'échecs de la wilaya d'Oran en collaboration avec la Fédération algérienne des échecs et la Direction de la jeunesse et des sports d'Oran, ce championnat a réuni 230 jeunes joueurs et joueuses des catégories U8 à U18, issus des phases régionales et représentant les quatre régions du pays, en plus des champions de l'édition précédente. La compétition a été clôturée par une cérémonie de remise des trophées et des récompenses, en présence des responsables de la Fédération algérienne des échecs et de représentants de la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Oran.

Tamanrasset

Plus de 70 exposants à la 23ème édition du Salon national de l'artisanat saharien



La 23ème édition du Salon national de l'artisanat saharien a été lancée jeudi soir à Tamanrasset avec la participation de plus de 70 exposants représentant 25 wilayas. Inaugurée par les autorités locales, cette manifestation qui se tient à la maison de l'artisanat, regroupe une large diversité de métiers artisanaux, notamment la bijouterie, la poterie, le tissage, la maroquinerie, l'habit traditionnel, la tapisserie, les objets décoratifs et œuvres artistiques. Des rencontres sur la marque et la qualité dans le secteur de l'artisanat ainsi que sur les procédures douanières et bancaires au profit des artisans qui prennent part à des salons internationaux sont au programme des activités de cette nouvelle édition du salon qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre courant, a fait savoir le directeur de la Chambre locale de l'artisanat et des métiers (CAM), Mohamed Manssouri. L'organisation de ce salon coïncide avec les vacances d'hiver, afin de permettre aux habitants de la région de visiter les différents stands de cette exposition, considérée comme une importante manifestation pour accompagner les artisans dans la commercialisation de leurs produits, a-t-il été souligné.

De son côté, Ahmed Hamdaoui, propriétaire d'une agence de tourisme et de voyages, a indiqué que cette manifestation constitue une opportunité pour les touristes visitant Tamanrasset durant cette période de l'année de découvrir et d'acquérir divers objets d'art et produits artisanaux exposés, ce qui contribue à la promotion de l'activité touristique dans la région. Plusieurs visiteurs qui ont afflué vers les différents stands du salon dès son ouverture ont salué la bonne organisation de cette manifestation, ainsi que la richesse des produits exposés, reflétant le savoir-faire des artisans de la région de Tamanrasset et mettant en valeur les produits locaux.

18e Festival national du théâtre professionnel (Fntp)

Le T.R de Biskra entre en compétition avec le spectacle "Ghadbat El Bey"



Le Théâtre régional de Biskra est entré, samedi soir à Alger, en compétition du 18e Festival national du théâtre professionnel (Fntp) avec la pièce "Ghadbat El Bey" (La colère du Bey), œuvre théâtrale épique qui retrace une période charnière de l'histoire de l'Algérie à travers la résistance anticoloniale d'Ahmed Bey à Constantine. Mis en scène par Karim Boudechiche sur un texte de Hamid Allaoui et un traitement dramaturgique de Said Boulmerka, le spectacle met en scène la résistance armée de Ahmed Bey en 1836 à Constantine, avant la chute, un an plus tard, de cette ville de l'est algérien aux mains des forces coloniales françaises. Servi par une dizaine de comé-

diens issus, pour la plupart du T.R de Biskra, ce spectacle qui s'inscrit dans le registre du théâtre de mémoire, établit le lien entre la résistance populaire menée à Constantine par Ahmed Bey, personnage incarné par Tarek Louiz et le déclenchement de la Révolution de novembre 1954. Investis pleinement dans un antagonisme apparent, les comédiens notamment Said Djenane, Hamza Diab et Baya Mohamedi, ont porté brillamment un texte dense, déroulé en suivant une chronologie historique, de manière à recréer le conflit et les "prises de bec" entre Ahmed Bey et les autorités coloniales. A travers l'exécution de plusieurs tableaux revoyant à différents situations de la résistance de Ah-

med Bey, le spectacle revient sur la victoire de Ahmed Bey de 1836, avant de replier ses troupes dans les Aurès, pour mieux s'organiser aux côtés d'autres résistants de la région.

Face au blocus imposé par l'armée coloniale dans les Aurès, Ahmed Bey se rend à Biskra- le temps d'une pause tactique- afin de réorganiser son armée. Empruntant le langage cinématographique, le metteur en scène a adopté une "fusion" des langages cinématographique et théâtral, en utilisant un "découpage technique", inspiré du 7e Art, incluant des notions de format et de cadrage, notamment. Avec une mise en scène privilégiant l'atmosphère et dégageant deux espaces scéniques distincts (le palais et le maquis), la scénographie a consisté en un décor minimaliste et statique, avec comme arrière-plan des arcades suggérant un palais de l'époque.

Le metteur en scène a expliqué que sa vision scénique permet des "chevauchements de temps et d'espace" ainsi que des "effets" de distanciation pour permettre aux comédiens une fluidité des mouvements dans l'ensemble de l'espace scénique, dominé par le palais suggéré par une arcade, implantée au milieu de la scène.

Soutenu par une bande son, signée Abdelkrim Khomri, qui a brillamment illustré les différentes atmosphères tragiques et les fortes émotions de la trame, avec notamment des chants patriotiques réarrangés, l'éclairage feutré et sombre a participé davantage à recréer les atmosphères et les différentes situations rendues dans le spectacle.

Ouvert le 22 décembre, le 18e FNTF se poursuit jusqu'au 1er janvier 2026 sous l'intitulé "Le théâtre réduit les distances", avec au programme, 18 pièces en compétition et 8 autres en off, en plus de conférences, master classes et spectacles de rue.

Ouverture de la 3ème édition Salon national de la photographie

La troisième édition du Salon national de la photographie a été inaugurée, samedi soir, à la Maison de la culture et des arts « Zeddour Mohamed Ibrahim El Kacem » d'Oran, sous le slogan « Le rythme de la vie à travers l'objectif d'un photographe ».

Cette édition réunit près de 24 photographes issus de plusieurs wilayas du pays, présentant des œuvres réalisées à différentes périodes et lors d'événements variés, à l'aide de matériels divers. L'ensemble des travaux exposés témoigne de riches expériences dans l'art photographique, alliant créativité, authenticité des sujets et techniques visuelles modernes.

Selon les organisateurs, cette manifestation culturelle constitue une occasion de mettre en valeur la créativité des photographes et de retracer les différentes étapes de l'évolution de l'image. Celle-ci suscite un intérêt croissant auprès des différentes catégories de la société, en

ce qu'elle immortalise les événements marquants, documente le quotidien et conserve la mémoire collective.

Devenue un rendez-vous annuel, cette manifestation vise à soutenir l'art de la photographie, à offrir aux jeunes amateurs des espaces d'expression pour exposer leurs talents et à favoriser les échanges avec les professionnels afin de partager les expériences et d'élever le niveau de cet art, a indiqué la commissaire du salon, Mme Besma Nekkaz.

L'exposition présente une collection riche d'environ 100 photographies de formats variés, dont certaines en noir et blanc. Ces clichés mettent en lumière la diversité et la richesse du patrimoine culturel algérien, matériel et immatériel, ainsi que des paysages naturels de différentes régions du pays, traduisant la passion des photographes pour la beauté de l'Algérie et leur volonté de la promouvoir.

Prévue jusqu'au 29 décembre,



cette édition permet également aux visiteurs de découvrir l'univers de la photographie à travers l'exposition de collections et d'appareils photographiques retraçant l'évolution de cet art visuel, qui continue de séduire des publics de tous âges et de tous horizons sociaux et éducatifs.

Le programme de la manifestation comprend aussi un atelier interactif de formation destiné aux jeunes, des intermèdes poétiques, ainsi que des sorties touristiques vers le site arché-

logique de Santa Cruz, sur les hauteurs du mont Murdjadjo, et la plage de Kristel. Ces sorties permettront aux participants de réaliser des clichés qui seront conservés dans les archives de la Maison de la culture et des arts, selon les organisateurs.

La troisième édition du Salon national de la photographie s'achèvera par une soirée artistique de style oranais, animée par l'orchestre de l'artiste koudider Berkane, accompagnée d'un défilé de mode.

Indonésie

Une famille portée disparue après le naufrage d'un bateau de tourisme

Un Espagnol et trois de ses enfants sont portés disparus à la suite du naufrage d'un bateau de tourisme en Indonésie, a annoncé samedi l'agence d'État Antara. L'embarcation transportait 11 personnes lorsqu'elle a coulé près de l'île de Padar et non loin de la destination prisée de Labuan Bajo vendredi soir, a précisé Antara.

L'épouse de l'homme disparu et l'une de leurs filles figurent parmi les sept personnes secourues, dont quatre membres d'équipage et un guide touristique, selon les équipes de recherche. Les recherches se sont poursuivies samedi pour retrouver les quatre passagers res-

tants : un père, deux garçons et une fille. Le coordinateur de la mission, Fathur Rahman, a déclaré à l'AFP que son équipe avait trouvé des débris et des morceaux de la coque du navire près du lieu où il a coulé. L'autorité portuaire de Labuan Bajo a attribué le naufrage à de fortes vagues pouvant atteindre trois mètres, a également indiqué l'agence indonésienne.

« Cela nous a compliqué la tâche pour mener les premières recherches », a déclaré à l'agence le chef de l'autorité portuaire, Stephanus Risdiyanto. Une vidéo diffusée par l'Agence nationale de recherche et de sauvetage montre des secouristes en uniforme bleu aidant des person-

nes, certaines pieds nus, à sortir d'un canot pneumatique orange et à rejoindre la rive.

D'autres images montrent des personnes portant des gilets de sauvetage assises sur un bateau de sauvetage, ainsi qu'une embarcation similaire soulevant des embruns alors qu'elle fend les vagues dans l'obscurité. L'île de Padar était fermée aux touristes samedi en raison de conditions météorologiques extrêmes.

Les accidents en mer sont fréquents en Indonésie, pays composé d'un archipel d'environ 17.000 îles, souvent en raison d'équipements de sécurité insuffisants ou pour cause de mauvais temps.

Chine

Harbin inaugure en avant-première sa grande exposition internationale de sculptures sur neige

La 38ème Exposition internationale de sculpture sur neige de l'île du Soleil a ouvert ses portes en avant-première samedi à Harbin, capitale de la province chinoise du Heilongjiang, dans le nord-est du pays. Cet événement hivernal emblématique marque le lancement de la saison touristique de glace et de neige dans l'une des régions les plus froides de Chine.

Installée sur une vaste superficie de 1,5 million de mètres carrés, l'exposition mobilise près de 120 000 mètres cubes de neige, minutieusement sculptée par des artistes venus de Chine et de l'étranger.

Les œuvres, aux formes monumentales et aux détails impressionnants, mêlent thèmes culturels, paysages féeriques et créations contemporaines, offrant



aux visiteurs une immersion dans un univers hivernal spectaculaire.

Réputée comme l'un des rendez-vous majeurs de l'art de la neige à l'échelle internationale, l'exposition de l'île du Soleil s'inscrit dans la stratégie de

Harbin visant à promouvoir le tourisme hivernal et les industries liées à la glace et à la neige. Chaque année, elle attire des centaines de milliers de visiteurs, contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de la région.

Etats-Unis

Un patron verse 443.000 dollars de prime à chacun de ses 539 employés



Le sentiment d'avoir gagné loto de la vie pour ces 539 salariés de Firebond, une entreprise d'équipements électriques située en Louisiane, aux Etats-Unis.

Leur désormais ex-patron, Graham Walker, 46 ans, a décidé de reverser 15 % du produit de la vente de son entreprise pour 1,7 milliard de dollars, a repéré « BFM TV », d'après une informa-

tion du Wall street journal. Soit 443.000 dollars de prime pour chaque employé.

« Près de 250 millions entre les mains des employés nous semblait juste », explique le PDG au WSJ, souhaitant de la sorte récompenser leur fidélité durant les périodes difficiles. Toutefois, le versement s'étale sur cinq ans, à condition que les bénéficiaires restent dans l'entreprise et environ 100.000 dollars de cette somme partiront aux impôts. Lors de l'annonce, certains ont cru à une caméra cachée, poursuit le journal américain. « Avant, on vivait au jour le jour. Maintenant, je peux vivre », s'y réjouit Lesia Key, employée depuis 1995.

États-Unis

Un policier brave le froid pour sauver un chien prisonnier d'un lac gelé

Une intervention courageuse et périlleuse a été menée par un policier de Sparta, dans l'État du New Jersey, pour secourir un chien tombé dans un lac gelé. La scène, filmée et largement relayée par les médias, illustre la détermination des forces de l'ordre face à une situation d'urgence survenue dans des conditions climatiques extrêmes. Alerté par des témoins, le policier s'est rendu sur place après que l'animal eut traversé une couche de glace fragile avant de tomber dans l'eau glacée. Sans hésiter, l'agent s'est avancé prudemment sur la surface instable du lac, rampant pour répartir son poids et éviter que la glace ne cède davantage. Les images montrent une intervention méthodique et tendue, chaque mouvement étant crucial pour atteindre le chien en détresse.

Après plusieurs minutes d'efforts, le policier est parvenu à attraper l'animal et à le ramener en sécurité sur la berge. Le chien, visiblement affaibli mais vivant, a ensuite été pris en charge afin de recevoir les soins nécessaires. Aucun blessé n'a été signalé.

Cet acte de bravoure a suscité de nombreuses réactions positives, saluant le sang-froid et le dévouement de l'agent. Il rappelle également les dangers liés aux lacs gelés en hiver et l'importance de la prudence, tant pour les humains que pour les animaux.

Un séisme de magnitude 7 touche Taïwan, trois jours après un autre tremblement de terre

Un séisme de magnitude 7,0 est survenu au large de la côte Est de Taïwan ce samedi 27 décembre, a indiqué l'agence météorologique de l'île, sans qu'aucuns blessés ni dégâts n'aient été relevés dans l'immédiat, trois jours après une secousse de magnitude 6,1.

Le séisme a été enregistré à 23h05 (15H05 GMT) à une profondeur de 73 kilomètres (45 miles) en mer, au large du comté de Yilan, au sud-ouest de Taipei, selon l'administration météorologique centrale de Taïwan.

Népal

Le Festival des éléphants de Chitwan célèbre la conservation et le tourisme



Le 19ème Festival des éléphants et du tourisme s'est tenu ce jeudi dans le district de Chitwan, au sud du Népal, rassemblant habitants, professionnels du tourisme et visiteurs autour d'un objectif commun : renforcer la coexistence entre l'homme et la faune sauvage.

Organisé chaque année, l'événement met à l'honneur le rôle emblématique de l'éléphant dans la culture locale tout en sensibilisant le public à la protection des espèces menacées. À travers diverses activités culturelles et éducatives, le festival vise à promouvoir des pratiques respectueuses des animaux et à encourager la conservation de la biodiversité, notamment dans et autour du parc national de Chitwan, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au-delà de son aspect symbolique, le festival constitue également un levier important pour le tourisme local. Les autorités et les acteurs du secteur espèrent ainsi attirer davantage de visiteurs, tout en développant un tourisme durable, bénéfique à la fois pour l'économie régionale et pour la préservation de l'environnement.



2

10h55 Les Feux de l'amour
11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h55 Petits plats en équilibre
13h00 JT 13h
13h50 Petits plats en équilibre
13h55 Au coeur des Restos du coeur
14h05 Gremlins
15h35 Gremlins 2, la nouvelle génération
17h25 Star Academy, la quotidienne
18h30 Ici tout commence
19h10 Demain nous appartient
19h55 Météo
20h00 JT 20h
20h45 Tirage du Loto
20h50 Petits plats en équilibre
21h10 Joséphine, ange gardien
21h55 Joséphine, ange gardien
22h45 Eurodreams
22h50 Joséphine, ange gardien
23h45 Joséphine, ange gardien
01h25 Programmes de la nuit

12h55 Journal Météo Climat
13h00 Journal 13h00
13h40 Journal Météo Climat
13h45 La p'tite librairie
13h50 E.T. l'extraterrestre
15h36 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
16h25 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
17h06 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18h05 Tout le monde a son mot à dire
18h40 N'oubliez pas les paroles
19h10 N'oubliez pas les paroles
19h55 Journal Météo Climat
20h00 Journal 20h00
20h50 Journal Météo Climat
21h00 Mot de passe : le duel
21h10 Meurtres au paradis
22h45 Meurtres au paradis
01h05 Le pitch cinéma
01h10 Météo 2
01h15 Bistronomia
01h40 Bistronomia
02h10 Bistronomia



3

12h25 La boîte à questions
12h26 Canal Sports Quiz
13h06 Le monde magique de Jérôme Commandeur
13h36 Guillaume Tell
15h47 Dragons
17h49 Hot Ones
18h24 Souvenirs - le fabuleux voyage de Seb et Sofyan
18h58 Le Club
19h37 Canal Sports Quiz
20h16 Made in Groland
20h37 Le monde magique de Jérôme Commandeur
21h07 Monarch: Legacy of Monsters
21h54 Monarch: Legacy of Monsters
22h37 Destination finale : Bloodlines
01h05 Terrifier 3
03h08 Ticaret
04h11 Rabia
05h44 Amsterdam

12h55 Météo à la carte
13h55 Météo à la carte (la suite)
14h50 Les Cheyennes
17h20 La p'tite librairie
17h25 Duels en familles
18h00 Slam
18h50 Journal Météo Climat
19h00 Consomag
19h05 Dans le rétro
19h10 Hors la ville
19h15 ICI 19/20 édition toutes régions
19h50 On vous emmène ici
20h00 Tout le sport
20h15 Météo régionale
20h16 Le journal des talents
20h25 Un si grand soleil
20h45 Un si grand soleil
21h10 Famille je vous aime
23h15 Paris en chansons
00h00 Les enquêtes de Murdoch
00h45 Journal Météo Climat
00h50 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
02h45 Le duel des brocantes en régions



06h00 Scènes de ménages
08h05 M6 Boutique
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h35 Scènes de ménages
13h40 Un jour, un doc
14h30 Un jour, un doc
15h30 Un jour, un doc
16h00 Un jour, un doc
16h40 Un jour, un doc
17h30 La roue de la fortune
18h35 La meilleure boulangerie de France
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h40 Scènes de ménages
21h10 Pandore
22h20 Pandore
23h05 Le maillon faible
00h45 Enquête exclusive
02h00 Enquête exclusive
02h55 Programmes de la nuit

10h15 L'Afrique vue du ciel
11h10 L'Afrique vue du ciel
12h05 La meute : cinq guépards dans le Serengeti
12h55 L'alpaga, le nouveau chou-chou
13h25 L'homme tranquille
15h30 Rio Grande
17h20 Invitation au voyage
18h05 Invitation au voyage
18h50 Voyage en cuisine
19h30 Le dessous des images
19h45 Arte journal
20h05 28 minutes
20h53 La minute vieille belge
20h55 Les cow-boys
23h00 John Wayne, l'Amérique à tout prix
23h55 Maret
00h10 Johann Strauss : La chauve-souris
02h50 Little Bird
03h35 Little Bird
05h10 Bienvenue à Saint-Moritz !
Luxe, neige et glisse
05h55 Au secours des palais de Palerme

TÉLÉVISION

15



21h10

JOSÉPHINE, ANGE GARDIEN



Lisa travaille à la piscine du Dôme sous l'autorité de Vincent, le directeur, qui veut la licencier parce qu'elle prend trop de liberté avec son emploi du temps. Mère célibataire, elle a un lien fusionnel avec sa fille Colline. Mais alors que cette dernière vient d'obtenir son diplôme, Paul, son père, aux abonnés absents depuis 15 ans, réapparaît dans leur vie. Colline, désireuse de mieux connaître son père, part avec lui quelques jours à Paris laissant Lisa seule et dévastée avec Joséphine.

Acteur: Mimie Mathy (Joséphine Delamare), Jennifer Lauret (Lisa), Justine Fabre (Coline), Jean-Michel Lahmi (Vincent), Marie Amaudy (Evelyne)

2

21h10

MEURTRES AU PARADIS



La fête de Noël du bureau prend une tournure sinistre lorsque quatre collègues se réveillent avec une gueule de bois carabinée et découvrent un inconnu abattu dans la piscine de leur villa. L'inspecteur Mervin Wilson et son équipe identifient l'arme du crime, mais ils sont perplexes lorsqu'ils découvrent qu'elle était enfermée dans un tiroir au moment du meurtre... à des milliers de kilomètres de la scène du crime, à Swindon ! Comment est-ce possible ?

Acteur: Don Gilet (Mervin Wilson), Don Warrington (Selwyn Patterson), Shantol Jackson (Naomi Thomas), Ginny Holder (Darlene Curtis), Elizabeth Bourgive (Catherine Bordey)



21h24

MONARCH: LEGACY OF MONSTERS



En 2015, May est enlevée à l'aéroport de Tindouf, en Algérie, par son ancien employeur, Applied Experimental Technologies, qui la place face à un dilemme : espionner Monarch ou être poursuivie. A son arrivée, Tim est accosté par Cate, qui lui demande de l'aider à retrouver May. Avec Kentaro, ils finissent par retrouver sa famille à Tacoma et en apprennent davantage sur son passé grâce à sa soeur Lyra...

Acteur: Mitchell Johnson (Explosives Team Member), Woni-ta Joy (la superviseuse de Monarch), Zia Newton (Oliver), David Santana (Daniel), Anna Sawai (Cate Randa)

Réalisateur: Hiromi Kamata
Scénariste: Mariko Tamaki



ORAN

17 | 11

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

08h12
17h57
57%
18 km/h

Alger
Constantine
Annaba
Ouargla
Mostaganem
Béchar

17-10
14-01
18-08
17-04
17-12
13-05

Décision de l'entité sioniste de reconnaître le Somaliland

L'Algérie condamne avec la plus grande fermeté

L'Algérie a condamné, samedi, avec la plus grande fermeté, la décision de l'entité sioniste de reconnaître le territoire du Somaliland, dans une démarche "illégal portant gravement atteinte à la souveraineté de la République fédérale de Somalie ainsi qu'à l'unité et à son intégrité territoriale", a rapporté un communiqué du ministère des Affaires étrangères. "L'Algérie condamne avec la plus grande fermeté la décision des autorités de l'occupation israélienne de reconnaître le territoire du Somaliland, dans une démarche illégale qui constitue une atteinte grave à la souveraineté de la République fédérale de Somalie, à son unité et à son intégrité territoriale, en plus de représenter une menace directe pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région", précise la même source.

Gouvernorats d'Al Mahra et de Hadramaout au Yémen

L'Algérie «profondément préoccupée» par les graves développements

L'Algérie suit avec "une profonde préoccupation" les graves développements que connaissent les gouvernorats d'Al Mahra et de Hadramaout en République du Yémen, pays frère, a indiqué, samedi, un communiqué du ministère des affaires étrangères. "L'Algérie suit, avec une profonde inquiétude et préoccupation, les graves développements que connaissent les gouvernorats d'Al Mahra et de Hadramaout en République du Yémen, pays frère, ainsi que les répercussions qui pourraient affecter la sécurité, la stabilité et l'unité nationale du Yémen", précise le communiqué. "Tout en saluant tous les efforts déployés pour contenir cette crise par des moyens pacifiques, l'Algérie réaffirme son soutien aux démarches diplomatiques visant à préserver le Yémen frère d'une nouvelle escalade, de tensions et de divisions", ajoute la même source.

Kosovo

Le vote pour tenter de sortir d'un an de blocage politique

Les électeurs kosovars ont été appelés aux urnes dimanche pour des élections législatives anticipées, avec l'espoir de dégager une majorité claire pour sortir de la crise politique dans laquelle le pays est englué depuis dix mois. Avec un peu plus de 42% des voix, Vetevendosje (VV), le parti du Premier ministre sortant Albin Kurti, est arrivé en tête du précédent scrutin législatif, le 9 février 2025. Mais sans assez de sièges sur les 120 du parlement pour former seul une majorité. Dans une chambre divisée, les députés ont eu besoin de plus de 50 séances pour se mettre d'accord sur un président du Parlement, et jamais aucune coalition n'a réussi à être formée, ni aucun gouvernement élu par le parlement, comme le prévoit la constitution. Il a donc fallu se résoudre à des élections anticipées. Faisant figure de favori, M. Kurti espère, après une campagne express de deux semaines, "gagner largement" et "dépasser les 50%", a-t-il déclaré à l'AFP lors d'un entretien à Pristina mardi.

«Ils n’ont pas d’abris» Les déplacés de Ghaza aux prises avec les pluies hivernales

Des enfants pieds nus jouaient sur le sable froid samedi, dans la bande de Ghaza, tandis que des milliers de personnes déplacées préparaient leurs tentes délabrées en prévision d'une nouvelle vague de pluies hivernales. Dans la ville de Deir al-Balah, au centre du territoire, certaines familles expliquent vivre sous des tentes depuis environ deux ans, soit la majeure partie du conflit qui a ravagé le territoire. Des pères consolident les tentes effilochées avec de vieux morceaux de bois ou inspectent les bords déchirés des bâches. À l'intérieur de ces abris sombres, la lumière du jour, filtrée par de minuscules ouvertures, brille comme des étoiles. Des mères luttent contre l'humidité, étendant le linge sur des perches ou des cordes pour le faire sécher au vent entre les averses qui transforment les chemins en flaques. L'une d'elles a éloigné son jeune enfant d'une tache de moisi sur la moquette. Une famille se tient debout à l'intérieur de sa tente endommagée après plusieurs jours de pluie dans un camp de fortune sur la plage de la ville de Ghaza. Cela fait deux ans que nous vivons sous cette tente. Chaque fois qu'il pleut et qu'elle s'effondre sur nous, nous essayons de la reconstruire avec des morceaux de bois, raconte Shaima Wadi, mère de quatre enfants, déplacée de Jabaliya, dans le nord de la bande de Ghaza. Avec le coût de la vie exorbitant et sans aucun revenu, nous avons du



mal à acheter des vêtements pour nos enfants ou des matelas pour qu'ils puissent dormir. Le ministère de la Santé de Ghaza, qui dépend du gouvernement du Hamas, a annoncé que des dizaines de personnes, dont un nourrisson de deux semaines, étaient mortes d'hypothermie ou des suites de l'effondrement de leurs habitations endommagées par la guerre, sous l'effet des intempéries. Les organisations humanitaires demandent l'autorisation d'acheminer davantage d'abris et d'aide humanitaire vers le territoire. Des Palestiniens se tiennent à côté d'une zone inondée après de fortes pluies dans un camp de fortune pour personnes

déplacées à Zawaida, dans le centre de la bande de Ghaza. Les secouristes ont mis en garde la population contre le risque de rester dans les bâtiments endommagés. Mais avec une grande partie du territoire réduite à l'état de ruines, il est difficile de trouver un endroit où se protéger de la pluie. Je ramasse du nylon, du carton et du plastique dans les rues pour les tenir au chaud, explique Ahmad Wadi, qui brûle ces matériaux ou les utilise comme couvertures pour ses proches. Ils n'ont pas d'abris adéquats. Il fait un froid glacial, l'humidité est élevée et l'eau s'infiltre de partout. Je ne sais pas quoi faire.

Washington - Abuja Divergences sur le déroulement des frappes américaines

Les groupes jihadistes visés par les frappes américaines jeudi au Nigeria n'étaient toujours pas connus samedi, Washington et Abuja livrant des versions légèrement différentes de leur déroulement. Les Etats-Unis ont lancé jeudi, jour de Noël, des frappes visant des groupes jihadistes dans le nord-ouest du Nigeria. La décision du président américain Donald Trump de retarder ces frappes pour qu'elles aient lieu à la date symbolique du 25 décembre, complique davantage la chronologie des faits. Par ailleurs, des allégations selon lesquelles Washington s'est volontairement abstenue de publier une déclaration conjointe avec les Nigériens, ajoutent à la confusion. Les deux pays sont toutefois en accord sur le fait que les frappes visaient des cibles liées au groupe État islamique (EI). Mais ni Washington ni Abuja n'ont fourni de détails précis sur quel groupe armé était visé. "Vingt-quatre heures après le bombardement, ni le Nigeria ni ses soi-disant +partenaires internationaux+ ne sont en mesure de fournir des informations claires et vérifiables sur ce qui a réellement été

frappé", a déclaré samedi l'activiste et ancien candidat à la présidentielle Omoyele Sowore. Le Nigeria fait face à des nombreuses organisations jihadistes, dont plusieurs liées à l'EI. Les pays voisins se battent également contre des groupes liés à ce groupe jihadiste, dont certains éléments pourraient passer côté nigérian. Mohammed Idris, le ministre de l'Information du pays, a déclaré tard vendredi que les frappes "visaient des éléments de l'État islamique qui tentaient de pénétrer au Nigeria par le corridor sahélien". Dans une interview à Sky News, Daniel Bwala, conseiller du président Bola Tinubu, a estimé que la cible pouvait être un groupe lié à l'EI, à un autre groupe opaque appelé Lakurawa ou bien à des "bandits", tous trois des "terroristes", selon lui. Mais plusieurs analystes et l'opposition ont fustigé le gouvernement pour avoir permis à des "puissances étrangères" d'annoncer "des opérations de sécurité dans notre pays avant que notre gouvernement ne le fasse". Le président américain Donald Trump avait annoncé sur sa plateforme Truth Social, dans la nuit de mercredi à jeudi,

que les États-Unis avaient mené de "nombreuses" frappes meurtrières contre l'État islamique dans le nord-ouest du Nigeria, promettant de nouvelles attaques si l'organisation continue de tuer des chrétiens dans le pays. M. Trump a également déclaré à Politico que des frappes avaient été prévues plus tôt que jeudi. "J'ai dit non, donnons leur un cadeau de Noël", a-t-il ajouté. Vendredi matin, le ministre nigérian des Affaires étrangères, Yusuf Tuggar, avait affirmé qu'il s'agissait d'une opération conjointe, M. Tinubu ayant finalement donné son feu vert et le Nigeria ayant fourni des renseignements pour les frappes. Il a ensuite déclaré au média Arise News que, alors qu'il était au téléphone avant les frappes avec le secrétaire d'État américain Marco Rubio, ils s'étaient mis d'accord pour publier une déclaration commune, mais Washington a finalement diffusé ses propres communications. Vendredi soir, le Nigeria a finalement apporté des éclaircissements sur les cibles : "deux grandes enclaves terroristes de l'État islamique (EI)" dans le district de Tangaza, dans l'État de Sokoto, selon M. Idris.épendants.